Nations Unies S/PV.3698 (Reprise 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3698e séance

Vendredi 27 septembre 1996, à 16 heures

New York

Président :	M. Cabral	(Guinée-Bissau)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Rosati
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

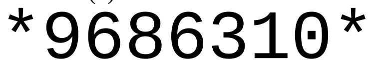
Ordre du jour

La situation dans les territoires arabes occupés

Lettre datée du 26 septembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/790)

Lettre datée du 26 septembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/792)

96-86310 (F)



La séance, suspendue à 13 h 5, est reprise à 17 heures.

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arabie saoudite, de l'Australie de Bahreïn, de Cuba, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, d'Oman, de la République arabe syrienne, du Soudan et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Downer (Australie), M. Al-Khalifa (Bahreïn), M. Rodríguez Parrilla (Cuba), M. Shah (Inde), M. Velayati (République islamique d'Iran), M. Madadha (Jordanie), M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne), M. Abdulla (Oman) M. Allagany (Arabie saoudite), M. Taha (Soudan), M. Al-Shorá (République arabe syrienne) et M. Al-Eryany (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 27 septembre 1996 qui se lit comme suit,

> «En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité au débat sur la situation dans les territoires arabes occupés.»

En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies pour l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, je propose que le Conseil invite, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Ibra Deguène Ka.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 27 septembre 1996, qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation à S. E. M. Engin A. Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation dans les territoires arabes occupés".»

Cette lettre a été publiée comme document du Conseil de sécurité, sous la cote S/1996/799. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil convient d'adresser une invitation à M. Engin A. Ansay, en vertu de l'article 39.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. La sagesse, l'impartialité et le professionnalisme dont vous n'avez cessé de faire preuve ont assuré l'efficacité de nos travaux. Dans le même temps, je tiens à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Tono Eitel, Représentant permanent de l'Allemagne, pour la manière exemplaire dont il a conduit nos travaux durant le mois d'août.

Permettez-moi également de dire d'emblée que l'Italie s'associe et souscrit sans réserve à la déclaration qui sera faite ultérieurement par l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Il y a presque exactement trois ans, le 13 septembre 1993, que nous assistions à un grand moment de l'histoire contemporaine : le Premier Ministre israélien, Itzhak Rabin, et le dirigeant palestinien, Yasser Arafat, échangeaient une poignée de main sur la pelouse de la Maison Blanche pour marquer le commencement d'un processus de paix qui jusqu'alors avait semblé absolument impossible.

Cela s'est produit grâce au dévouement, à la ténacité et au labeur intense d'hommes et de femmes de bonne volonté de plusieurs pays, qui jamais n'ont perdu la foi. Ils ont surmonté des difficultés qui avaient été pendant de nombreuses années considérées comme insurmontables. Le prix Nobel de la paix décerné aux deux principaux architectes de ce tournant de l'histoire a marqué la transition vers une ère nouvelle entre Israéliens et Palestiniens.

Depuis lors, malgré des difficultés immenses et constantes, et malgré parfois des malentendus, le processus de paix s'est poursuivi. Même l'assassinat tragique du Premier Ministre Rabin n'a pu l'interrompre.

Lorsque le nouveau Gouvernement israélien a été mis en place, l'engagement qu'il a pris de poursuivre l'application des accords de paix a été accueilli avec une profonde satisfaction par toute la communauté internationale.

Malheureusement, au cours des trois derniers jours, une suite d'événements se sont produits qui menacent le fondement même de ce processus de paix. L'une des valeurs les plus profondes de l'humanité, le sentiment religieux, est entrée en jeu. De tels sentiments risquent à l'évidence de susciter de fortes réactions émotionnelles comme l'ont — malheureusement — confirmé les graves éléments qui ont suivi.

Un fait sans précédent s'est produit. Pour la toute première fois, la police palestinienne et les soldats israéliens, qui sont censés ouvrir ensemble la voie de la paix, ont échangé des coups de feu. Il semble que les affrontements qui ont suivi aient été les plus durs depuis de nombreuses années et selon les informations dont nous disposons, ce matin, — dans cette seule matinée — au cours d'une troisième journée de violence, dix autres personnes ont trouvé la mort.

Il va sans dire qu'un tel événement constitue un revers pour le processus de paix. Pire encore, il pourrait inverser le cours de l'horloge qui jusqu'à présent marquait les heures de l'espoir. Concrètement, on court le risque de voir la situation échapper à tout contrôle et la violence engendrer davantage de violence.

Je voudrais rappeler à ce stade que la présidence irlandaise de l'Union européenne a lancé un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles cessent immédiatement les affrontements violents et reprennent les négociations. La troïka de l'Union européenne — Irlande, Italie et Pays-Bas — s'est entretenue avec le Ministre des affaires étrangères israélien ici à New York, mercredi 25 septembre, pour exprimer ses vives préoccupations à l'égard d'une éventuelle escalade du conflit et son inquiétude à l'égard de la fragilité actuelle du processus de paix. La troïka de l'Union européenne a également réaffirmé la Déclaration de Florence adoptée en juin 1996, selon laquelle les Accords d'Oslo constituent le seul moyen d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Conformément à ces démarches européennes, le Premier Ministre de l'Italie, M. Romano Prodi, a personnellement contacté par téléphone le Président Arafat. Comme l'a dit hier le Ministre des affaires étrangères de l'Italie,

> «à présent Israël doit envoyer un signal, doit prendre une mesure qui prouvera qu'Israël reste véritablement attaché à la paix.»

En effet, le Gouvernement israélien peut adopter unilatéralement des mesures concrètes pour honorer dans les faits les engagements qu'il a pris et pour dissiper les craintes que ressentent profondément les Palestiniens et les Arabes, mais aussi beaucoup d'autres pays qui ont fait entendre leur position ce matin. Ces mesures ont également été discutées à la réunion qui a eu lieu il y a quelques semaines entre le Président Arafat et le Premier Ministre Netanyahu.

Comme la vaste majorité des nations, l'Italie espère que les efforts effrénés qui sont déployés en ce moment même pour sauver le processus de paix seront vraiment couronnés de succès, mais ce succès doit intervenir rapidement, car il n'y a pas une minute à perdre. Cela étant, nous nous associons à l'appel lancé par d'autres membres du Conseil de sécurité aux Israéliens et aux Palestiniens pour qu'ils cessent les combats.

Il faut prendre rapidement des mesures pour apaiser les esprits agités. Nous croyons qu'au stade actuel c'est au Gouvernement israélien qu'incombe à cet égard la responsabilité principale bien que non exclusive. La bonne volonté, le sens du devoir et le courage qui ont été investis dans le processus de paix ne doivent pas être gaspillés. C'est là l'espoir sincère du Gouvernement, du Parlement et du peuple italiens.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il a adressées à moi-même et à mon prédécesseur.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Ces derniers jours, les forces israéliennes se sont affrontées aux manifestants palestiniens dans les régions palestiniennes autonomes, ce qui a entraîné des effusions de sang — plusieurs centaines de Palestiniens ont été tués ou blessés. La communauté internationale s'est dite gravement préoccupée par ces événements. Le Gouvernement et le peuple chinois déplorent profondément ces circonstances et

expriment leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux familles des victimes innocentes. Nous croyons que ces actes perpétrés par les forces israéliennes ne favorisent manifestement ni la paix ni la stabilité dans la région. Nous exhortons les parties concernées à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin au conflit et empêcher toute nouvelle effusion de sang.

Les pourparlers de paix palestino-israéliens sont actuellement dans une phase critique. Nous invitons les parties concernées à faire preuve de retenue et à garder leur calme, à vénérer la paix durement acquise et à se conformer strictement aux accords conclus entre eux, y compris l'accord sur le règlement du statut définitif de Jérusalem. Elles devraient s'abstenir de toute action de nature à aggraver la situation et à compromettre davantage le processus de paix au Moyen-Orient, et instaurer ainsi un climat favorable à la reprise rapide des négociations de paix palestino-israéliennes.

La communauté internationale est troublée par les difficultés que rencontrent les pourparlers palestino-israéliens. Nous sommes d'avis que, pour sortir de l'impasse actuelle et pour empêcher tout recul du processus de paix au Moyen-Orient, les parties concernées doivent redoubler d'efforts pour surmonter l'ingérence et les obstacles afin de pouvoir appliquer les accords déjà conclus dès que possible. C'est ainsi seulement que les progrès déjà réalisés dans les pourparlers de paix pourront être consolidés et que le processus de paix au Moyen-Orient pourra progresser.

La question de Palestine est au coeur de la question du Moyen-Orient. Le prompt règlement, sur une base juste et raisonnable, de la question de Palestine ainsi que le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien sont la clef de l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement dans la région du Moyen-Orient.

La Chine a systématiquement appuyé le processus au Moyen-Orient. Nous avons soutenu qu'un règlement politique à la question du Moyen-Orient devrait être recherché sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et conformément au principe «la paix contre la terre». Nous croyons que l'instauration de la paix au Moyen-Orient est l'aspiration commune des peuples de la région. Elle est conforme aux intérêts fondamentaux des peuples de tous les pays de la région, ainsi qu'à la paix et à la stabilité dans le monde entier.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement des États-Unis s'associe aux autres membres du Conseil pour exprimer la grande tristesse et le profond regret qu'elle éprouve à la suite des pertes en vies causées au cours des derniers jours en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem. Nous offrons nos condoléances aux familles des victimes. Nous exprimons notre plus profonde sympathie aux blessés.

Aujourd'hui, nous devrions concentrer notre attention sur la façon d'arrêter la violence. Cette violence est une tragédie pour les victimes, mais aussi pour les espoirs placés dans le processus de paix. Nous voulons restaurer ce processus, car il représente la meilleure façon de mettre fin à toutes ces souffrances et maintenant et à l'avenir.

Notre premier objectif est de rétablir le calme. Notre second est d'accélérer le processus de négociation. Ce processus est le moyen de régler les principales questions qui demeurent en suspens et empêchent l'application de l'Accord intérimaire qu'il faut faire avancer. Il faut obtenir des résultats concrets.

Pour se montrer efficaces, les deux parties doivent se rapprocher l'une de l'autre comme de vrais partenaires. Des partenaires tiennent compte de leurs besoins réciproques. Les deux parties doivent éprouver un sens accru de réciprocité qui rehausse le partenariat et lui permet de fonctionner. Les deux parties devraient avoir cette réalité à l'esprit lorsqu'elles examinent leurs actes.

Nous travaillons activement avec les deux parties pour rétablir le calme et encourager le mouvement susceptible d'engendrer des progrès concrets et positifs sur le terrain. Les membres du Conseil devraient se concentrer sur la façon d'apporter leur aide, de rétablir le calme, d'encourager le processus de paix, et de consolider les acquis réels.

Dans la région, les paroles ne peuvent remplacer les actes. Seule l'action nous permettra de rétablir cette composante essentielle du processus de paix, à savoir l'espoir. L'espoir est ce qui soutient le progrès et, étant donné ce qu'il représente pour le Moyen-Orient, le processus ne saurait rester au point mort.

Ces dernières années nous avons vu poindre l'espoir et des promesses encourageantes au Moyen-Orient. Il est attristant que cette époque soit entrecoupée d'épisodes de profonde douleur. Des victimes innocentes, tant israéliennes que palestiniennes, ont souffert d'une violence insensée. La rhétorique n'apporte aucun réconfort. Elle ne fait pas avancer la cause de la paix. Elle ne nous rapproche pas du jour où la population du Moyen-Orient pourra vivre en sécurité et mener une vie normale.

Au contraire, une telle rhétorique encourage l'extrémisme et détourne l'attention de la tâche à accomplir : le rétablissement d'une situation favorable aux progrès vers une paix complète et durable. Abstenons-nous de condamner, mais encourageons au contraire les parties à rétablir le processus de paix et à relancer les initiatives qui permettront de réaliser des progrès concrets.

M. Park (République de Corée) *(interprétation de l'anglais)* : Traditionnellement, le mois de septembre à l'Organisation des Nations Unies a toujours été un mois qui, avec le début d'une nouvelle session de l'Assemblée générale, retentit de nouveaux espoirs de paix. Toutefois, avec les derniers événements dans les rapports entre la Palestine et Israël, une ombre plane aujourd'hui sur cette salle.

Tout en reconnaissant les profondes implications que le Moyen-Orient a pour la paix et la sécurité internationales, ma délégation a toujours appuyé le processus de paix dans cette région et a suivi de très près les progrès de sa mise en oeuvre. Nous pensons que les derniers affrontements sur la Rive occidentale, les pires qui se soient produits depuis la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie de 1993, sont graves non seulement en raison des lourdes pertes qu'ils entraînent, mais aussi à cause de la nature des combats entre les troupes israéliennes et la force de police palestinienne.

Si des mesures ne sont pas prises pour arrêter les combats, la situation actuelle dans la Rive occidentale, qui s'est transformée en un affrontement sinistre entre des forces organisées, risque de porter un tort incommensurable aux efforts, déjà chancelants, visant à instaurer une paix juste, complète et durable dans la région.

Nous sommes bien conscients que le catalyseur de cette situation tragique a été la décision, par Israël, de creuser une nouvelle entrée conduisant à un tunnel qui passe sous un site religieux important de Jérusalem. Bien que cette décision ait peut-être été fondée sur des considérations d'ordre pratique, les facteurs politiques extrêmement sensibles auraient dû être pris en considération. En effet, vu la situation extrêmement fragile et délicate qui règne à Jérusalem, l'ouverture de ce tunnel a été perçue par les Palestiniens comme un défi délibéré au statu quo de cette ville. À cet égard, ma délégation pense que la violence qui en a découlé aurait pu être facilement prévue et donc évitée.

Comme je l'ai dit à la réunion du Conseil convoquée le 15 avril pour débattre des mesures israéliennes visant à fermer ses frontières avec la Rive occidentale et Gaza, ce sont la sagesse, le courage et la patience des Israéliens et des Palestiniens qui leur permettront de surmonter la crise actuelle. Je réaffirme aujourd'hui que puisque les problèmes qui se posent aux deux peuples ont été créés par des hommes, ceux-ci devraient également pouvoir leur trouver une solution réalisable.

Face à cette crise, une des priorités les plus élevées pour la communauté internationale a toujours été d'empêcher que la situation ne dégénère en un nouvel état de violence. Cela dit, l'un des meilleurs moyens de maîtriser la situation sur la Rive occidentale serait peut-être de rétablir le statu quo. Toutes les questions délicates liées au statut de Jérusalem pourraient alors être discutées d'une manière raisonnable et moins passionnée par le biais des négociations sur le statut final.

La République de Corée, avec les autres membres de la communauté internationale, continue de croire qu'Israël et les Palestiniens savent à quel point la poursuite du processus de paix est cruciale pour eux, et elle espère donc que l'esprit de compromis et de coopération peut être ravivé dans leurs relations. Pour être plus précis, nous espérons que les tensions actuelles pourront être désamorcées rapidement grâce à une réunion au sommet entre les deux parties, et nous apprécions donc les efforts diplomatiques déployés actuellement pour faciliter un tel dialogue.

Pour terminer, ma délégation voudrait une fois de plus lancer un appel aux deux parties pour qu'elles appliquent fidèlement les accords qu'elles ont librement contractés sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité afin que, par la modération, la crise actuelle puisse être surmontée et que la marche vers la réconciliation aille de nouveau bon train.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Le Botswana est alarmé par l'évolution de la situation dans les territoires arabes occupés. Nous sommes consternés par le nombre croissant de victimes de la violence gratuite exercée principalement sur des innocents. Ces faits sont le point culminant d'une série d'événements dont la genèse commune est l'état quasi comateux dans lequel se trouve le processus de paix depuis ces derniers mois. Les conditions économiques difficiles dans lesquelles vivent les Palestiniens du fait de la fermeture des frontières les pénalisent lourdement dans leur vie quotidienne. Les restrictions imposées au travail et aux déplacements, et le ralentissement du processus de paix israélo-palestinien ont exacerbé la frustration grandissante du peuple palestinien. À la suite des accords signés entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, le peuple de Palestine avait espéré sincèrement qu'il pouvait enfin

envisager un avenir pacifique. Les politiques du Gouvernement israélien, qui ont eu pour effet d'inverser certains aspects importants des accords de paix, ont brisé leurs espoirs. Les Palestiniens ne pouvaient que penser avoir perdu le sens de leur existence. Dans ces circonstances, et, comme chacun sait, et comme l'histoire nous l'a enseigné, ceux qui se trouvent dans de telles situations recourent à toutes sortes d'actes désespérés.

Israël et l'Autorité palestinienne ont reconnu qu'ils ne pouvaient édifier la paix sur leurs tombes respectives. Ils se sont engagés aux termes d'accords destinés à instituer une paix juste, complète et durable. La communauté internationale a accueilli chaleureusement et avec enthousiasme l'apparition de ce terrain d'entente entre les deux peuples. Le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne devraient centrer leur attention sur la tâche difficile de l'édification des fondements d'une paix durable et non sur celle de creuser des tombes pour enterrer leurs morts. On ne doit pas permettre que la situation actuelle fasse dérailler le processus de paix et plonge de nouveau le Moyen-Orient dans une sombre époque où le sang n'arrêtait pas de couler. Les accords entre les parties offrent le cadre d'un accommodement et d'une coopération mutuels. Les parties ne devraient pas laisser passer cette occasion. Cela exige un respect mutuel et une compréhension des intérêts et des préoccupations des deux parties. À cet égard, la décision hautement controversée prise par le Gouvernement israélien de percer un tunnel sous le troisième site islamique le plus sacré est un acte d'insensibilité à l'égard des préoccupations religieuses des Palestiniens. Il n'est pas dans l'intérêt d'Israël de méconnaître ces préoccupations.

L'affrontement armé entre les Forces de défense israéliennes et la police de l'Autorité palestinienne est un fait regrettable et menaçant, qui risque d'empoisonner gravement l'atmosphère de coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne sur des questions de sécurité importantes. Israël et l'Autorité palestinienne ont besoin l'un de l'autre pour gérer ces questions délicates. L'atmosphère de confiance mutuelle engendrée par les patrouilles conjointes des forces de sécurité était un élément important dans la mise en oeuvre du processus de paix. Les forces de sécurité israéliennes et l'Autorité palestinienne ont un rôle crucial à jouer dans le processus de paix, et un conflit entre ces forces devrait être évité dans toute la mesure possible.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que les tensions dans la région diminuent. Il devrait aider les parties à imprimer l'élan nécessaire au processus de paix. Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement israélien d'honorer ses obligations au titre des accords signés avec l'Autorité palestinienne. La reprise de la mise en oeuvre des arrangements intérimaires, en particulier le retrait israélien d'Hébron, est cruciale pour ramener la confiance et dynamiser le processus de paix.

Le Botswana apprécie les efforts diplomatiques entrepris par un certain nombre de pays pour permettre une désescalade de la situation explosive qui règne dans la région. Nous espérons que les efforts entrepris par ces pays viendront compléter ceux du Conseil de sécurité. La communauté internationale est unanime quant à la nécessité d'une solution urgente et permanente aux problèmes du Moyen-Orient. Il est crucial que les parties reçoivent le même message du débat d'aujourd'hui. Il faut clairement leur faire comprendre que les politiques dépassées de la guerre sont inacceptables. Le bon sens et la conduite civilisée doivent l'emporter.

Il convient de rappeler continuellement aux Israéliens et aux Palestiniens que leurs destinées sont liées de façon permanente et inextricable par la géographie et l'histoire. Ils ne peuvent se faire mutuellement disparaître. Ils se sont battus et ont tué leurs enfants, génération après génération, mais cela n'a pas permis de résoudre leurs divergences. Ils doivent emprunter une autre voie — ensemble et non plus séparément — pour atteindre les nobles objectifs de leurs rêves nationaux. La paix est pour eux capitale. La paix de l'un dépend de la paix de l'autre. De même les sentiments de sûreté et de sécurité pour la préservation d'une partie perdraient tout leur sens s'ils n'étaient pas ancrés dans des conditions analogues de sûreté et de sécurité pour la préservation de l'autre partie.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée-Bissau.

Les affrontements des deux derniers jours à Jérusalem et Ramallah, mais aussi à Naplouse, Bethléem et Gaza ont conduit les membres du Conseil à décider, comme la situation l'exige, de la tenue aujourd'hui d'une réunion formelle du Conseil de sécurité.

La paix et la sécurité dans cette région du monde sont en effet gravement menacées. Le processus de paix au Moyen-Orient risque d'être entravé et même remis en question. Des confrontations directes entre les agents de sécurité des deux camps jusqu'ici contenues et évitées éclatent au grand jour et révèlent à quel point le climat de confiance pourtant si nécessaire à l'édification de la paix est affecté. Il faut restaurer la confiance. Il faut dissiper les rancoeurs. Il est indispensable, il est même urgent de retourner à la table de négociations. Car la violence a repris

les devants de la scène avec une intensité rapide et meurtrière. Des vies humaines sont détruites. Les plaies d'hier ont déjà du mal à se cicatriser et voilà qu'elles sont réouvertes et les chances de les voir se fermer pour de bon s'amenuisent. La paix, cette paix des braves que nous pensions être à portée de main semble s'éloigner. Et pourtant chacun de nous garde à l'esprit les images fortes, indélébiles et la poignée de main historique entre Yasser Arafat et feu le Premier Ministre Itzhak Rabin. Que d'espoirs suscités — alors — et de sentiments ressuscités.

Plutôt que d'exacerber les tensions et d'approfondir les divergences en creusant ce tunnel sous la mosquée Al-Aqsa, cette mosquée dont le symbolisme n'échappe pourtant à personne. Il convient de respecter et de promouvoir les échanges, les dialogues directs entre les dirigeants palestiniens et israéliens, de prêcher le calme et la retenue et de prendre toutes les mesures que requière la situation pour ramener la paix.

Nous estimons qu'il convient de reconnaître clairement et à haute voix la validité des accords signés et de les respecter scrupuleusement. On ne peut pas s'arrêter à mi-chemin, car il n'existe pas de demi-paix. Le processus de paix ne saurait dépendre de pesanteurs électorales et doit être affranchi des considérations politiciennes du moment.

Nous pensons qu'il est nécessaire que le dialogue se poursuive et que les obstacles soient surmontés. Il faut mettre fin aux agissements des extrémistes de tout bord qui ne font qu'exacerber les tensions et provoquer encore plus de violence et de tueries inutiles.

Nous estimons qu'il faut en bref maîtriser la situation en éliminant tous les facteurs de confrontations et d'affrontements. Il est indispensable de respecter les accords signés. Il faut agir et agir vite dans un élan sincère et constructif qui exige la levée des tabous, l'élimination des conditionnalités irréalistes et, ma foi, une bonne volonté et une flexibilité sans lesquelles les difficultés passées, présentes et futures ne sauront être surmontées.

Mon pays estime qu'une rencontre urgente entre le Président Arafat et le Premier ministre Netanyahu est nécessaire, mais encore est-il souhaitable qu'elle soit précédée d'actes concrets. La fermeture du tunnel en est un. Et nous pensons que d'autres gestes d'apaisement doivent suivre immédiatement.

C'est dans cette direction et autour des préoccupations que nous venons d'exprimer au nom de notre délégation que nous aimerions aussi voir le Conseil de sécurité délibérer et décider.

Je voudrais maintenant reprendre mes fonctions de président du Conseil.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, S. E. M. Ahmed Attaf, qui souhaite faire une déclaration — en sa qualité de Président du Conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Attaf (Algérie) (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à un moment où les territoires palestiniens connaissent une situation très dangereuse que l'on peut décrire comme étant un nouveau recul du processus de paix au Moyen-Orient.

La communauté internationale s'est vivement intéressée à ce processus. En raison des obstacles et des reculs inquiétants provoqués par l'intransigeance de l'administration israélienne et le non-respect de ses engagements, notre Conseil doit faire face au résultat logique de cette situation et à une attitude israélienne qui s'écarte de toutes les conditions et principes fondamentaux exigés par la communauté internationale pour le règlement pacifique, global et durable du conflit arabo-israélien.

Le projet israélien ne respecte toujours pas les droits d'autrui et vise à imposer une paix qui ne profite qu'à une seule partie, faisant prévaloir la sécurité d'une partie au détriment de la sécurité arabe légitime. Les horribles provocations sanglantes israéliennes qui portent atteinte à l'obligation fondamentamentale de respecter les Lieux saints, reconnus par le monde entier, sont symbolisées par l'ouverture du tunnel situé sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa. Ceci relève de l'intransigeance d'Israël qui fait fi de toutes les décisions adoptées par la communauté internationale en ce qui concerne les options et les conditions sur lesquelles doit se fonder le règlement du conflit arabo-israélien. Cette politique a une réalité et un sens. Elle a été concrétisée récemment, comme tout le monde le sait, sous la forme d'un gel des retraits israéliens d'Hébron et d'un refus de reprendre les négociations sur la situation définitive des territoires palestiniens, du retour de la politique d'implantation de colonies, du bouclage des territoires palestiniens, de la confiscation des terres arabes et de

sanctions économiques collectives ainsi que d'actes de violence quotidiens contre la population civile non armée.

Mon pays condamne cette politique qui est contraire à la paix dans son ensemble et à la paix sous toutes ses formes.

Quels sont les défis auxquels est confronté aujourd'hui le Conseil de sécurité et qu'il doit relever pour assumer pleinement sa responsabilité dans un conflit qui doit être réglé conformément aux résolutions qu'il a adoptées et qui sont aujourd'hui rejetées de façon flagrante par Israël, sans qu'il rende compte de ses actions?

Deuxièmement, la politique actuelle de l'administration israélienne contredit la logique et la signification du processus de paix. Elle ne se sent plus liée par les Accords de la Conférence de Madrid et ignore les résolutions du Conseil. Elle ne respecte plus les Accords d'Oslo et de Washington. De même la reprise des négociations avec la Syrie et le Liban, au point où elles ont été interrompues, ne sont plus acceptables pour cette administration.

Troisièmement, sur la base de ce que je viens d'exprimer, il devient évident que sous le prétexte de relancer le processus de paix sans conditions préalables, Israël veut le remplacer et le menace dans son ensemble. Quelle paix peut être instaurée et maintenue sans le recouvrement total des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à la création de son État, avec Al Qods Al Charif comme capitale. Quelle paix peut être instaurée et maintenue sans le retrait total israélien des hauteurs du Golan syrien? Quelle paix peut être instaurée et maintenue sans le retrait total et inconditionnel d'Israël du Sud-Liban?

Quatrièmement, étant donné qu'Israël n'honore pas ses engagements, nous ne pouvons qu'en déduire qu'il entretient l'idée irréaliste que la paix peut être établie sur la base d'un rejet des droits arabes, d'une sécurité israélienne et d'une insécurité arabe.

Cinquièmement, personne ne peut aujourd'hui contester que la position israélienne est un défi lancé à la communauté internationale et au Conseil en particulier, auquel est conférée la principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le fait que le conflit israélo-arabe n'est pas résolu porte atteinte aux résolutions du Conseil.

Enfin, en ce qui concerne les événements de la mosquée Al-Aqsa, ils s'inscrivent dans le cadre d'un plan connu et bien déterminé visant la judaïsation totale de Al Qods Al Charif, ce qui est en contradiction avec la légitimité internationale et la position du Conseil.

Au moment où les territoires palestiniens connaissent une période tragique, qui succède à une période d'espoir et au moment où le processus de paix dans son ensemble est au point mort, le Conseil doit assumer pleinement sa responsabilité en exprimant une opinion juste soutenant une juste cause, rejetant la politique du fait accompli et condamnant le refus par Israël de respecter les engagements auxquels il a souscrit.

Cela signifie, tout d'abord, comme signe d'apaisement, qu'il faut ordonner la fermeture du tunnel puisque son utilisation viole le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa. De plus, la dégradation de la situation dans les territoires palestiniens exige qu'Israël honore les engagements auxquels il a souscrit en vertu des Accords d'Oslo et de Washington, lève toutes les mesures répressives qui vont à l'encontre de la politique de paix et causent des souffrances au peuple palestinien aujourd'hui.

Deuxièmement, étant donné les obstacles que rencontre le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de sa responsabilité en mettant l'accent sur les Accords de Madrid, en tant que cadre général du processus de paix au Moyen-Orient. Il faut également que le Conseil consacre le principe de «la terre contre la paix» comme condition essentielle de ce processus et réaffirme que ses résolutions constituent la base de ce processus.

Les dirigeants arabes, au cours du dernier sommet du Caire, ont réaffirmé leur attachement au processus de paix en tant que choix stratégique. Cependant, ce processus ne doit pas être une voie à sens unique. C'est pourquoi la communauté internationale, et en premier lieu le Conseil et les pays qui ont parrainé le processus de paix, ainsi que toutes les parties concernées, doivent plus que jamais déployer des efforts sérieux pour réactiver le processus de paix au Moyen-Orient en exigeant qu'Israël abandonne sa politique d'intransigeance et de rejet, qui a conduit à la situation tragique que nous examinons aujourd'hui et qui provoquera certainement d'autres tragédies si nous ne trouvons pas une solution définitive à la situation.

En dernier lieu, Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer mes vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès dans vos fonctions.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, S. E. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Sabah (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : C'est un plaisir pour moi que de vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur pour la manière dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à la demande du Groupe arabe de l'ONU, qui ne peut se taire face aux événements qui se déroulent sur la Rive occidentale occupée, dans la bande de Gaza et la Ville sainte de Jérusalem, la première *kiblah* et le site de la troisième Grande mosquée, à la suite de l'ouverture par Israël de l'entrée du tunnel situé sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa.

Le fait que le Conseil accède à cette demande montre qu'il comprend la menace que représente le projet de tunnel pour la sécurité physique de la mosquée Al-Aqsa. Cela montre également combien le Conseil est sensible à la phase critique que traverse actuellement le processus de paix dans la région. En outre, cela montre combien le Conseil comprend la gravité de la situation à la suite du bouleversement provoqué par les mesures israéliennes, qui constituent un défi absolu et une atteinte répugnante aux sentiments du peuple palestinien, voire une provocation envers tous les Arabes et tous les musulmans du monde entier.

Ces mesures sont prises dans le cadre d'un plan global d'action israélien visant à judaïser Jérusalem, à modifier son caractère arabe ainsi que son statut juridique et à supprimer ses caractéristiques physiques islamiques et son héritage culturel. En fait, elles font partie d'une série de mesures visant à imposer de nouveaux faits sur le terrain dans le but de chasser les citoyens arabes de Jérusalem, d'implanter de nouvelles colonies de peuplement et d'étendre celles qui existent à l'intérieur de la ville et dans les régions voisines.

Toutes ces mesures israéliennes ne résultent pas d'une politique apparue du jour au lendemain mais découlent plutôt directement d'un plan d'action bien orienté et à long terme qui s'est concrétisé depuis l'accession au pouvoir du nouveau Gouvernement israélien, qui poursuit une politique d'expansion agressive en violation des accords conclus par l'ancien Gouvernement israélien. Ces accords prévoient des négociations sur la détermination du statut de la ville de Jérusalem au cours de la dernière phase des pourparlers. Israël a donc renié les obligations qui lui incombent au titre de l'Accord d'Oslo et ignoré les résolutions du Conseil de sécurité concernant la ville de Jérusalem.

L'action israélienne est le point culminant de la nouvelle stratégie et du plan d'action poursuivis par le Gouvernement israélien pour empêcher l'application des dispositions des accords conclus, essayer d'échapper à ses obligations, accélérer ses activités d'implantation de colonies de peuplement, saisir et annexer de nouvelles terres palestiniennes et déplacer de nouveaux Palestiniens, se dissocier du principe de l'échange de la terre contre la paix et d'opter pour des notions inadmissibles selon lesquelles la recherche de la sécurité d'Israël doit être recherchée par l'expansion territoriale, quels qu'en soient le coût ou les conséquences.

Le communiqué final adopté par le sommet arabe du Caire de juin dernier a approuvé le processus de paix en tant qu'option stratégique ancrée dans les traités internationaux, les résolutions du Conseil de sécurité, la formule de Madrid et le principe de l'échange de la terre contre la paix. Personne ne devrait donc être surpris de la réaction de colère dont on est témoin aujourd'hui, les pays arabes et musulmans ainsi que la communauté internationale ayant découvert que les politiques extrémistes remplacent désormais la raison et la vision et que l'oppression et l'agression remplacent les obligations légalement contraignantes et les accords signés.

C'est pourquoi, tout en condamnant ces graves mesures israéliennes qui risquent de détruire le processus de paix, le Koweït demande au Conseil de sécurité d'adopter sans retard un projet de résolution en vue de contraindre Israël à fermer le tunnel et à annuler tous actes et pratiques qui ont mené à cette situation explosive. Nous demandons également au Conseil d'assumer ses responsabilités s'agissant de rétablir le processus de paix et de le remettre sur rails en faisant en sorte qu'Israël renonce à ses desseins, et ce, afin d'éviter un nouveau cycle de tension et d'affrontement. Le Conseil devrait également réaffirmer ses résolutions pertinentes précédentes et son appui aux accords réalisés pour sauvegarder le processus de paix et éviter qu'il s'effondre.

Nous espérons sincèrement que la sagesse et la raison l'emporteront au moyen de l'adoption à l'unanimité d'une résolution qui reflète l'importance de la situation actuelle et

son caractère délicat et qui fasse montre de la détermination du Conseil d'honorer ses obligations à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un tel projet de résolution montrerait la réponse du Conseil vis-à-vis d'actes qui sapent la paix. Une position unanime et collective de la part du Conseil prouverait clairement qu'il a décidé d'agir. Le Conseil ne doit pas permettre aux aspirations des peuples à une paix juste et durable de s'évanouir à cause d'un acte d'agression d'Israël qui, si on ne fait rien pour l'en empêcher, sera cause de destruction et de désespoir à grande échelle.

Pour qu'une paix viable et soit obtenue et maintenue, il faut que règnent justice et équité et que celles-ci soient fondées sur la primauté du droit international incarné par le Conseil. Cela nécessite également du courage et des initiatives audacieuses. Il ne fait aucun doute que le Conseil a le devoir de jouer pleinement son rôle à cet égard.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Malaisie S. E. M. Datuk Abdullah bin Haji Ahmad Badawi. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdullah (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La Malaisie est profondément troublée par la violence qui a éclaté à nouveau dans le territoire arabe occupé de Jérusalem, la Rive occidentale et Gaza. Cette situation dangereuse a été provoquée par un acte irresponsable et flagrant de provocation de la part des autorités israéliennes : l'ouverture d'un tunnel à proximité immédiate de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem et la permission de célébrer des rites religieux juifs dans le sanctuaire sacré d'Al-Haram Al-Charif. La violation du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa et de celle d'Al-Haram Al-Sharif n'a pas fait que saper le processus de paix et causer des pertes en vies humaines; elle a en outre provoqué la colère et la révolte des musulmans partout dans le monde.

Nous condamnons cet acte de provocation flagrant d'Israël. Nous demandons à Israël de respecter le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa et de celle d'Al-Haram Al-Sharif, d'annuler sa décision et de fermer le tunnel. Nous déplorons également la fermeture de Jérusalem aux Palestiniens, imposée par les autorités israéliennes, mesure qui ne fera qu'aggraver les conditions difficiles dans lesquelles vit la population des régions concernées.

La Malaisie considère que les mesures prises par Israël pour créer de nouveaux faits démographiques et modifier le statut de Jérusalem sont illégales, nulles et non avenues et contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la position de la communauté internationale et le statut de Jérusalem.

La Malaisie réaffirme son engagement total et son soutien indéfectible au peuple palestinien et à ses dirigeants dans la réalisation de tous leurs droits inaliénables à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant.

Malheureusement, depuis l'élection du nouveau Gouvernement israélien dirigé par le Premier Ministre Benjamin Netanyahu, le processus de paix a pris un tour nouveau. Les annonces faites par le Likoud selon lesquelles il ne se considère pas lié par les accords de paix signés entre le précédent Gouvernement travailliste israélien et l'Autorité palestinienne, la décision de M. Netanyahu d'exclure toute solution de compromis sur Jérusalem ou sur un État palestinien, le redéploiement longtemps retardé des soldats israéliens d'Hébron et la renonciation au principe de l'échange de la terre contre la paix ont menacé le processus de paix au Moyen-Orient. À notre avis, la décision du Gouvernement israélien d'approuver l'extension des colonies de peuplement juives et de saisir des terres palestiniennes ne peut que compliquer le processus de paix.

L'actuel Gouvernement israélien doit honorer tous les accords de paix conclus par Israël avec l'Autorité palestinienne. Toute dérogation à ces accords de la part du Gouvernement israélien détruirait tous les espoirs de réaliser une paix globale, juste et durable entre la Palestine et Israël. Le Gouvernement israélien ne doit pas essayer de créer de nouvelles réalités sur le terrain ni d'imposer de nouvelles conditions avant de reprendre les négociations. Il devrait également s'abstenir de dresser de nouveaux obstacles au processus de paix. La Malaisie exhorte les États-Unis, qui ont investi tant d'efforts dans le dernier processus de paix, à encourager sincèrement Israël à honorer ses engagements envers les accords de paix.

La Malaisie est profondément convaincue que l'élan acquis sur la voie conduisant au succès du processus de paix au Moyen-Orient doit être maintenu. Le climat de méfiance doit être immédiatement remplacé par une nouvelle foi dans la paix. Toute tentative de briser le processus de paix ne peut qu'accroître l'instabilité et déclencher de nouveau violence et destruction, ce qui doit être évité à tout prix.

Le Président : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir des représentants de l'Argentine, du Costa Rica, des Émirats arabes unis et de la Mauritanie des

lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. di Tella (Argentine), M. Berrocal Soto (Costa Rica), M. Ould Cheikh Ahmed (Mauritanie) et M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur du Sénégal, S. E. M. Moustapha Niasse. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Niasse (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter, avec un immense plaisir, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, ce que nous considérons comme un hommage rendu à l'Afrique, à tout le continent et à votre pays, la Guinée-Bissau, si proche du nôtre, le Sénégal. Je voudrais aussi vous féliciter de la façon remarquable dont vous vous acquittez de cette mission, délicate entre toutes, dans les circonstances actuelles, qui justifient notre présente réunion. J'exprime ces sentiments avec d'autant plus de plaisir que vous êtes un fils d'un pays frère et ami, voisin immédiat du Sénégal, avec qui le Gouvernement et le peuple sénégalais entretiennent depuis toujours des relations privilégiées dans tous les domaines.

La situation qui prévaut actuellement à Jérusalem est plus que préoccupante. C'est que les nombreux morts et blessés dénombrés chaque jour dans cette ville au cours des affrontements, que nous déplorons, entre Israéliens et Palestiniens ont plongé le Moyen-Orient dans un climat de tension, que le processus de paix déclenché à la Conférence de Madrid semblait pourtant avoir écarté à jamais dans cette région.

Ces affrontements, qui concernent le monde tout entier, sont d'autant plus douloureux qu'ils se déroulent dans une cité d'où sont partis de sublimes messages, messages d'amour du prochain qu'ont véhiculés à travers les siècles et que véhiculent encore les trois religions révélées qui partagent le même berceau, à savoir le judaïsme, la chrétienté et l'islam.

Jérusalem, qui signifie étymologiquement «la cité de la paix», devrait être plus que jamais le réceptacle de tous les efforts menés ces dernières années par les dirigeants palestiniens et israéliens ainsi que par la communauté internationale, en vue de créer, de consolider, d'élargir et d'entretenir une dynamique de paix durable au Moyen-Orient.

Il est donc regrettable aujourd'hui que cette vocation originelle de Jérusalem continue d'être trahie presque chaque jour, et singulièrement par les événements dont elle est aujourd'hui le théâtre, du fait de pratiques que l'ONU, au moyen de plusieurs résolutions pertinentes, a condamnées pour essayer d'arriver à ce que ces pratiques cessent, en particulier celles qui visent à modifier le statut démographique, historique et culturel de cette Ville sainte qui est internationale.

La décision qui a conduit à la percée d'un tunnel par l'occupant israélien dans la zone de la mosquée Al-Aqsa, troisième Lieu saint de l'islam, est loin d'être guidée par la sagesse, si l'on mesure son impact à l'aune du sang déjà versé depuis trois jours à Jérusalem et des multiples entraves supplémentaires au processus de paix israélo-arabe qu'elle a créées.

Aussi le Sénégal, mon pays, tient-il à condamner cette mesure, à l'instar de l'ensemble de la communauté internationale, et lance un appel solennel au Gouvernement israélien pour qu'il infléchisse sa position sur le processus de paix vers une prise en compte non équivoque des espoirs que le monde entier avait placés dans l'instauration du dialogue entre Israël et les Arabes, dialogue que nous avions salué et que nous avions soutenu. C'est un appel qui se veut constructif, de la part d'un pays qui entretient, chacun le sait, des relations avec les uns et les autres, avec Israël et avec l'État palestinien.

C'est l'occasion pour mon pays, de réaffirmer son soutien à toutes les résolutions de l'ONU concernant le problème du Moyen-Orient, et concernant la question palestinienne en particulier, qui se trouve au centre de ce

dossier lancinant et dont la solution passe par l'établissement d'un État indépendant pour le peuple palestinien. Pour le Sénégal qui préside, comme le Conseil le sait, depuis sa création le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ce rappel se comprend facilement.

Je voudrais également dire que le Sénégal, dont le chef d'État, S. E. M. le Président Abdou Diouf, s'est toujours investi dans une attention soutenue portée au problème du Moyen-Orient dans tous ses volets et dans toutes ses dimensions, considère que malgré les difficultés, qui sont inhérentes à toute construction de la paix sur un socle de passions longtemps entretenues, il y a lieu de ne pas baisser les bras devant les incertitudes qui accompagnent depuis quelque temps la recherche d'une solution pacifique et durable à ce dossier.

Nous fondons cette conviction, que nous avons l'honneur d'exprimer ici, non seulement sur la volonté de la communauté internationale, sous l'égide notamment de l'ONU, de ne pas laisser s'évanouir tous les espoirs nés des accords intervenus depuis 1993 entre Israël, d'une part, les Palestiniens et certains pays arabes, d'autre part, mais aussi et surtout sur l'existence, en Israël comme dans le monde arabe, d'un courant majoritaire en faveur de la paix, et cela nous le savons. Il s'agit là d'un acquis majeur qui nous éloigne du règne des passions générales d'antan, d'une nouvelle donnée qui s'inscrit dans le cadre des mutations que connaît le monde ces dernières années.

Nous qui sommes des pays et des nations épris de paix veillons à ce que cette réalité se renforce, au lieu de se fondre dans la continuation de pratiques inspirées par l'extrémisme, d'où qu'elles viennent.

Le Président : Je remercie le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur du Sénégal des paroles très aimables qu'il a exprimées à l'endroit de mon pays et de moi-même.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, S. E. M. Habib Ben Yahia. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ben Yahia (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis certain que grâce à vos talents de diplomate et à votre vaste expérience, vous saurez guider nos débats vers une issue fructueuse.

Le Conseil se réunit aujourd'hui en situation d'urgence pour examiner la situation explosive dans les territoires arabes occupés, à Jérusalem et dans plusieurs villes palestiniennes où des événements sanglants ont éclaté et au cours desquels de nombreux civils ont été tués ou blessés. À l'heure actuelle, la situation continue de se détériorer et de s'étendre, ce qui pourrait déboucher sur le pire.

Les autorités israéliennes ont décidé de percer un tunnel sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa, à Jérusalem-Est, mesure qui a heurté les sentiments du peuple palestinien ainsi que du monde arabe et islamique. Cela représente une menace car la mosquée est la première des deux *kiblahs* et le troisième sanctuaire; c'est aussi un pas dans la direction du sabotage de tous les Lieux saints islamiques qui, en outre, représente la judaïsation de la Ville sainte.

Cette mesure cherche à modifier le statut juridique de Jérusalem, en violation de la quatrième Convention de Genève, sape les résolutions du Conseil de sécurité et foule aux pieds les accords conclus entre Israël et l'Autorité palestinienne, accords qui stipulent que le statut de Jérusalem ferait l'objet de négociations sur le statut définitif.

Si Israël s'obstinait à modifier la composition démographique de la ville et à démolir les maisons palestiniennes sous de faux prétextes — il est même allé jusqu'à décourager les visiteurs de se rendre à la Maison de l'Orient —, cela constituerait une nouvelle tentative d'imposer le fait accompli et de faire perdre tout leur sens aux négociations. L'ouverture du tunnel n'est en fait qu'un maillon dans la chaîne de décisions dont l'objectif final est bien connu. Elle fait partie d'une politique d'ensemble qui est parfaitement claire depuis quelques mois, depuis l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement israélien. Pendant cette brève période, les autorités israéliennes ont entrepris d'étendre les colonies de peuplement et elles ont pris des dispositions pour construire un certain nombre d'habitations sur la Rive occidentale. Elles se sont aussi obstinées à assiéger les villes palestiniennes et à affamer le peuple palestinien en le privant de ses moyens d'existence.

Ces pratiques peuvent-elles être considérées comme la manifestation d'un réel désir de tourner la page et de nouer entre le peuple palestinien et le peuple israélien de nouvelles relations fondées sur la reconnaissance mutuelle du droit de chacun à l'indépendance, à la dignité et à la sécurité? Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, c'est au retour de la logique de la force brutale et au retrait de l'esprit de paix.

C'est un retour à l'intransigeance dans l'imposition du fait accompli, au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité et de l'opinion publique. Ce que nous avions prévu s'est réalisé. Les Israéliens sont revenus sur tous leurs engagements de sécurité.

En l'absence de sécurité, il ne saurait y avoir de justice. La sécurité sans la paix est une fausse sécurité; elle est impossible . La sécurité procède de la justice et de l'équité et non de la tyrannie et de l'usurpation des droits des peuples. Le monde entier a été encouragé par le lancement du processus de paix et s'est félicité des Accords d'Oslo, de Washington et du Caire, qui lui semblaient être autant de pas dans la voie du rétablissement des droits nationaux légitimes des Palestiniens et de la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant, conformément aux résolutions internationales.

La Tunisie est un pays épris de paix. Elle a appuyé le processus de paix fondé sur l'échange de la terre contre la paix. Nous exprimons aujourd'hui notre entière solidarité avec le peuple palestinien frère. Nous mettons en garde contre le danger que comportent les événements actuels, qui risquent de remettre en cause le processus de paix. Nous invitons le Conseil — et notamment les parrains du processus de paix — à intervenir rapidement pour mettre fin aux pratiques israéliennes qui sont contraires à l'esprit et à la lettre de tous les accords conclus dans le cadre de ce processus, afin d'empêcher toute nouvelle escalade de la crise, qui pourrait avoir un impact négatif sur tous les pays et sur tous les peuples de la région ainsi que sur la sécurité et la paix internationales.

Nous invitons aujourd'hui Israël à renoncer à ses pratiques et politiques arbitraires et à toute action susceptible d'entraver les efforts de paix. Israël doit mettre fin à toute ingérence dans les Lieux saints, à l'implantation de colonies de peuplement et au siège des villes palestiniennes. Nous invitons aussi Israël à honorer les engagements qu'il a pris dans le cadre des accords, à revenir à la table de négociation avec la ferme volonté politique d'appliquer un règlement qui soit conforme aux principes du droit international et à se retirer complètement des territoires palestiniens occupés, du Golan syrien et du Sud-Liban, dans le cadre d'une paix complète, juste et durable.

La gravité de la situation dans les territoires palestiniens exige que le Conseil intervienne rapidement et de façon décisive afin d'obliger Israël à prendre d'urgence des mesures pour corriger la situation avant qu'il ne soit trop tard. Cela signifie qu'Israël doit être contraint de fermer le tunnel pour toujours, de cesser immédiatement tous ses actes d'agression contre les civils et de respecter ses engagements, de sorte que la paix, à laquelle nous aspirons tous, puisse progresser.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. l'Honorable Lloyd Axworthy. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Axworthy (Canada) : L'escalade de la violence cette semaine à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza a profondément ébranlé les Canadiens et les Canadiennes. Nous sommes inquiets et perturbés par le nombre de Palestiniens et d'Israéliens qui ont perdu la vie au cours des derniers jours, et nous présentons nos condoléances aux familles des victimes et des blessés.

Nous sommes en outre fortement préoccupés quant à l'avenir du processus de paix au Moyen-Orient. Une paix durable ne peut reposer que sur la confiance.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Les événements tragiques de cette semaine et les tensions des derniers mois ont ébranlé la confiance, laborieusement édifiée durant de nombreuses années et qui est indispensable au succès du processus de paix. Rétablir cette confiance doit être notre toute première priorité. Dans l'intervalle, le coût en souffrances humaines a été terrible, et nous devons tous le reconnaître.

Nous savons qu'il ne sert à rien de répartir le blâme. Nous espérons que les souffrances actuelles feront comprendre aux Israéliens comme aux Palestiniens que la violence n'est pas une réponse. Nous demandons d'urgence aux dirigeants de la région de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rétablir le calme et mettre un terme immédiatement à la violence. Nous devons tous appuyer ces dirigeants et reconnaître que la paix est la seule solution viable. Nous invitons les dirigeants israéliens et palestiniens à revenir à la table de négociation dans les prochains jours, et nous espérons que le Premier Ministre Netanyahu et le Président Arafat se rencontreront sans tarder.

Les deux parties peuvent démontrer leur attachement à la paix en honorant et en appliquant intégralement les accords existants sur l'autonomie palestinienne. Nous

devons voir s'ouvrir des négociations sérieuses entre les Gouvernements syrien et libanais et le Gouvernement israélien.

Il est maintenant crucial d'éviter toute nouvelle mesure qui engendrerait d'autres violences et d'autres souffrances. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de revenir sur sa décision d'ouvrir l'accès au tunnel asmonéen. En outre, nous déplorons profondément la démolition récente du centre communautaire palestinien. Le Gouvernement israélien doit prendre rapidement des mesures concrètes pour appliquer les Accords d'Oslo, comme il a déclaré en avoir l'intention. Nous exhortons le Gouvernement israélien à démontrer son engagement à cet égard en évitant toute nouvelle initiative visant à modifier le statu quo sur des questions liées aux négociations sur le statut permanent. L'élargissement des colonies de peuplement israéliennes et la prise de mesures malavisées à Jérusalem ou ailleurs ne sont certainement pas appropriés dans un tel climat. Nous demandons à l'Autorité palestinienne et au Gouvernement israélien de faire preuve d'un maximum de retenue afin de prévenir la violence.

Il est vital que la confiance soit rétablie et que les Israéliens et les Palestiniens s'aperçoivent qu'il existe un véritable engagement d'appliquer sérieusement et rapidement lesdits accords. Des mesures unilatérales ne peuvent régler ces questions fort délicates; seules des négociations le peuvent. Notre objectif au Moyen-Orient est une paix complète, juste et durable, fondée sur les principes énoncés depuis une génération dans les résolutions du Conseil de sécurité, et notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

La communauté internationale a aussi une responsabilité à l'égard du processus de paix au Moyen-Orient. Nous devons nous demander aujourd'hui si nous sommes disposés à poursuivre les efforts en faveur de la paix, et si chacun de nous fait ce que chaque membre est en mesure de faire. Il est de notre devoir de nous prononcer maintenant pour la paix et, en tant que membres de la communauté internationale, d'envisager toutes les initiatives susceptibles d'aider les parties à prendre des mesures de confiance comme le renouvellement du processus de Madrid.

Voilà près de 50 ans que le Canada participe aux efforts visant à instaurer la paix au Moyen-Orient. Mon prédécesseur, feu Lester B. Pearson s'était vu décerner le prix Nobel de la paix pour sa contribution au règlement de la crise de Suez en 1956. Depuis cette date, le Canada a pris part à toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans la région.

Le Canada ne veut pas voir anéantis les progrès réalisés ces dernières années. Notre participation active aux efforts de pacification, comme celle de beaucoup d'autres, a concouru à l'instauration de la paix. Nous avons relevé le défi que posait la présidence du Groupe de travail sur les réfugiés. Nous avons appuyé et continuerons d'appuyer le développement économique de la région, y compris une aide directe aux Palestiniens. Nous exhortons toutes les parties à poursuivre les préparatifs en vue du troisième sommet économique pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient qui doit se tenir au Caire en novembre et qui a pour but de renforcer les réalisations des sommets déjà tenus à Casablanca et à Amman.

La Conférence de Madrid de 1991 a inauguré une nouvelle ère au Moyen-Orient. Depuis, nous avons vu s'avancer des leaders exceptionnellement courageux et relever le défi de l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Ils ont laborieusement jeté les fondations de la paix, souvent au prix de grands sacrifices. À nous de veiller à ce qu'elles soient préservées, et les présentes délibérations du Conseil constituent un point de départ très important pour cette édification.

Le Président : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, M. Abdulkarim Al-Eryany. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à s'asseoir à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Eryany (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur une question d'une telle importance pour notre région. Tout d'abord, je voudrais vous exprimer mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que, sous votre direction éclairée, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur pour l'excellente manière dont il s'est acquitté de sa tâche au cours du mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour débattre des développements dangereux et très compliqués au Moyen-Orient. Les événements tragiques qui se sont produits récemment ont fait exploser la situation à Jérusalem et dans d'autres villes palestiniennes, et la situation

continue d'évoluer au moment où nous parlons. Tout cela découle des pratiques répressives et injustes adoptées par les autorités israéliennes contre la population palestinienne et des tentatives continuelles de modifier le caractère de Jérusalem, tentatives dont la dernière en date est l'ouverture d'une entrée conduisant au tunnel, qui menace l'intégrité de la mosquée Al-Aqsa et d'autres sites sacrés. Au cours des derniers jours, l'armée israélienne a utilisé des balles réelles et d'autres armes contre des civils palestiniens sans défense. Ces affrontements ont fait des morts et des blessés parmi la population palestinienne innocente. Nous condamnons et dénonçons les mesures adoptées par les autorités israéliennes et leurs actes d'agression répétés d'Israël contre les Palestiniens et les dirigeants palestiniens dans la partie arabe de Jérusalem et dans d'autres villes palestiniennes.

Ces mesures répressives représentent des violations flagrantes des droits de l'homme et des résolutions de la légalité internationale ainsi que de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre. Cette situation dangereuse risque d'exacerber les tensions dans la région et la replonger dans un cycle de violence qui pourrait menacer la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Nous considérons les pratiques israéliennes à Jérusalem comme une violation claire et flagrante des accords israélo-palestiniens, qui prévoient la tenue de négociations à propos de ces territoires pour en déterminer le statut final. Ces violations menacent le processus de paix, et c'est le Gouvernement israélien qui porte la responsabilité de cette évolution dangereuse. Le Conseil de sécurité doit adopter toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les pratiques israéliennes contre les Palestiniens innocents et sans défense. Nous demandons à la communauté internationale, et notamment aux membres permanents du Conseil de sécurité et aux deux parrains du processus de paix, d'intervenir rapidement et d'urgence pour mettre fin à l'effusion de sang et au massacre de civils sans défense; toutes les mesures et pratiques qui profanent des lieux sacrés; toutes les mesures répressives adoptées par Israël contre le peuple palestinien; la confiscation de biens et de terres relevant des biens patrimoniaux islamiques et chrétiens *awqaf* et les tentatives d'Israël de modifier le caractère et la composition démographique de Jérusalem.

Nous basant sur l'attachement permanent de la République du Yémen à une paix complète, juste et durable dans la région, fondée sur les résolutions de la légalité et de la légitimité internationales et sur le principe de l'échange de «la terre contre la paix», nous voudrions réaffirmer l'importance que nous attachons à la nécessité, pour Israël de respecter les accords signés et toutes les résolutions de la légalité et de la légitimité internationales, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, S. E. M. Alexander Downer. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Downer (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Les incidents violents survenus à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza au cours des trois derniers jours ont profondément choqué le Gouvernement et le peuple australiens. Je veux d'emblée saisir l'occasion qu'offre cette séance publique du Conseil pour exprimer la sympathie de l'Australie aux familles de tous ceux qui ont été blessés ou tués. Manifestement, il existe dans les régions où cette violence a éclaté un sentiment de profonde frustration. Seule l'instauration de la paix pourra durablement éliminer cette frustration. Il faut y oeuvrer vigoureusement et faire en même temps de sérieux efforts pour éliminer les sources fondamentales d'injustice et propager un message exhortant à la tolérance.

L'Australie demande au Gouvernement d'Israël et à l'Autorité palestinienne de ne rien ménager pour mettre un terme à la violence. Ils devraient s'assurer qu'aucune mesure de nature à l'exacerber n'est prise.

L'Australie appuie fermement le processus de Madrid parce qu'il offre les meilleures chances de réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient. Dans ce contexte, nous demandons également à toutes les parties d'honorer les obligations et les engagements auxquels elles ont souscrit, y compris l'amorce de pourparlers sur le fond des questions relatives au statut définitif et au redéploiement des forces. Toutes les parties devraient renouveler leur attachement à la recherche d'un règlement pacifique de leurs différends. Elles doivent reprendre un dialogue direct. La promesse a été faite de négocier des solutions. Ces négociations ne doivent pas être paralysées ou contournées. Ces étapes sont essentielles si l'on veut que les progrès reprennent aux fins de créer des conditions de paix durable et d'assurer à l'avenir le bien-être des peuples israélien et palestinien.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie, S. E. M. Khaled Madad-

ha. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Madadha (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir répondu avec célérité à la demande qui vous a été adressée de tenir cette réunion d'urgence, qui revêt une extrême importance pour le Conseil. Je saisis aussi cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre.

Les événements précipités et sanglants, qui ont eu lieu dans les régions autonomes et les territoires occupés et qui ont fait des dizaines de morts ou blessés, ont confirmé que le processus de paix a atteint une étape sérieuse et cruciale. Le Conseil doit prendre les décisions et les mesures appropriées pour traiter de cette situation cruciale.

Dès le début, le Gouvernement de la Jordanie a salué la résolution dont a fait preuve le peuple israélien en choisissant le Gouvernement en place. Nous avons pris divers contacts avec lui et l'avons même invité à collaborer avec toutes les parties concernées pour relancer le processus de paix, conformément à la Conférence de Madrid et aux accords qui ont suivi, lesquels se fondent sur le principe «la terre contre la paix» et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans l'espoir qu'une paix juste et durable pourrait être instaurée et que grâce au dialogue il serait possible de cesser de recourir à certains slogans et déclarations négatifs et irréalistes. Nous croyons que l'exercice de l'autorité et de responsabilités requiert une attitude plus positive et plus réaliste.

Pendant le Sommet arabe qui s'est tenu au Caire en juin 1996, nous avons dit qu'il fallait transcender ces slogans et donner au nouveau Gouvernement israélien le temps de définir sa position à l'égard du processus de paix.

Au cours des trois derniers mois, S. M. le Roi Hussein et le Gouvernement jordanien ont déployé des efforts assidus et poursuivi un dialogue en vue d'amener le Président israélien et son gouvernement à revenir au cadre établi à la Conférence de Madrid et à mettre fin à toutes mesures qui pourraient nous en écarter. Nous avons également mis en garde contre la poursuite des activités de colonisation, contre la démolition de maisons, la confiscation de territoires, le déplacement de la population, la fermeture de régions autonomes, activités qui ne pouvaient qu'aggraver les problèmes économiques et nuire aux conditions de vie, ajoutant que la confiscation des cartes d'identité ne pouvait que susciter le désespoir, la misère, la violence et les tensions. Nous avons également souligné la gravité que revêt la profanation des Lieux saints et d'Al Qods. Nous sommes convenus de reporter toutes les négociations sur le statut définitif relatives à ces questions.

Nous avons demandé à nos partenaires dans le processus de paix de ne pas retarder la mise en oeuvre de ce que nous avions déjà convenu.

Les événements graves et sanglants qui sont survenus récemment ont confirmé nos appréhensions, et ne nous ont pas surpris. L'ouverture du tunnel a été l'étincelle qui a enflammé ces affrontements sanglants. Nous avons écouté avec grande attention les déclarations faites par les chefs de délégation devant le Conseil, dont divers points positifs pourraient également être inclus dans un projet de résolution de nature à être adopté par le Conseil aux fins de traiter de cette crise.

Les plus importantes dispositions d'un tel projet de résolution devraient porter sur le retour au calme, la fermeture du tunnel et la création d'un comité international d'enquête, comme l'avait proposé S. M. le Roi, pour déterminer la façon de traiter de la question de la profanation des sites archéologiques à Jérusalem, compte tenu en particulier du fait qu'il existe des résolutions internationales qui stipulent clairement que les Lieux saints de pèlerinage sont inviolables. Il est également important que le projet de résolution demande à Israël de s'engager sans réserve à mettre promptement en oeuvre tous les accords, en particulier en ce qui concerne le retrait d'Hébron, pavant ainsi la voie aux négociations sur le statut définitif.

Le même projet de résolution doit inclure les mesures visant à redresser la situation afin d'éviter que ces dangereux événements ne se reproduisent.

Nous invitons le Gouvernement israélien à reprendre les négociations sur les volets syrien et libanais, en revenant au point où elles ont été interrompues, afin de prendre promptement des mesures qui permettront de lever le siège dans les zones bouclées et d'atténuer ainsi les difficultés économiques auxquelles se heurte le peuple palestinien.

Les peuples de notre région, qui aspirent à la paix, nous demandent de faire de sérieux efforts pour reprendre le travail entrepris à Madrid. Nous, Arabes et Israéliens, devons répondre aux espoirs de tous ces peuples en instaurant une paix juste et durable fondée sur les principes dont nous avons convenu pour que nos enfants et nos petits-enfants puissent jouir à l'avenir de conditions de vie stables.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des Affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Farouk Al-Shara. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Shara (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Qu'il me soit permis de tirer profit de ma venue à New York à l'occasion de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale pour faire connaître en détail la position de mon pays, la Syrie. Le Conseil de sécurité se réunit à la suite des événements qui se sont déroulés dans les territoires palestiniens occupés.

La Syrie est partie directe au processus de paix. Elle a affirmé et réaffirmé que son option de paix était d'ordre stratégique. Mon pays a joué un rôle important dans les travaux de la Conférence de Madrid et dans l'ouverture d'un processus de paix d'ensemble, et ce, pour la première fois dans l'histoire du conflit israélo-arabe.

Les efforts faits au plan international pour rendre possible la tenue de la Conférence de Madrid, les discussions et les délibérations qui l'ont précédée pour permettre à tous de parvenir à un accord sur les bases et les normes dont il fallait la doter et la décision de la Syrie, notamment à cette époque, d'y prendre part, ont permis pour la première fois de parler de paix dans la région après de longues décennies de conflit.

L'ouverture du tunnel qui a conduit à cette effusion de sang symbolise la fermeture de la porte à la paix. Ils ont tort ceux qui pensent que la question concerne l'ouverture d'une entrée pour éviter aux touristes de devoir marcher jusque là; ils ont tort ceux qui croient que telle est la raison qui justifie l'ouverture de l'entrée du tunnel.

Comme je l'ai dit, nombreux sont ceux dans notre région et dans le monde — ceux qui suivent le processus de paix — qui savent que le nouveau Gouvernement israélien a accédé au pouvoir en s'appuyant sur une stratégie qui n'a absolument rien à voir avec la paix. Il est parfaitement manifeste depuis le premier jour de son accession au pouvoir et jusqu'au jour où ce tunnel a été ouvert, que le Gouvernement israélien ne dispose malheureusement d'aucune stratégie pour la paix. La politique israélienne essaie d'enterrer le processus de paix par différents moyens.

Ceux qui ont suivi les déclarations et les pratiques du Gouvernement israélien depuis son accession au pouvoir, il y a 100 jours environ, savent que le Gouvernement israélien ne manque pas une occasion de déclarer à tout le monde qu'il essaie de changer les règles du jeu du processus de paix et qu'il s'en tient à des positions intransigeantes pour rejeter le principe de la terre en échange de la paix. Il déclare catégoriquement qu'il ne se retirera pas des territoires arabes occupés, qu'il ne se retirera pas du Golan syrien occupé ni de Jérusalem-Est, et qu'il souhaite reprendre et encourager l'implantation de colonies de peuplement sur la Rive occidentale, à Gaza et au Golan. Le Gouvernement israélien ne se soucie guère des accords, des ententes, des engagements pris au cours de négociations antérieures, durant le mandat du cabinet israélien précédent.

Les événements qui se sont déroulés ces deux derniers jours attestent clairement de la tragédie que vit le peuple palestinien. Ils attestent du fait que ce peuple ne se rendra pas. Il ne tombera pas facilement victime de l'occupation et de la politique des colonies de peuplement. Quel que soit le nombre de tentatives tendant à faire dérailler le processus de paix ou à en diminuer le rôle, le peuple palestinien n'acceptera rien de moins que son droit légitime à l'autodétermination et la restitution de l'ensemble de ses territoires occupés à l'intérieur des frontières qui existaient le 4 juin 1967.

La Syrie ne renoncera pas à son option stratégique pour la paix. Nous n'accepterons rien d'autre qu'un retrait total du Golan dans les limites existant le 4 juin 1967. Nous sommes convaincus que le Gouvernement israélien cherche à revenir sur les engagements et promesses du Gouvernement israélien précédent; ces engagements et ces promesses, de notre avis et de l'avis du monde, représentent un instrument essentiel pour la reprise des négociations sur tous les volets. Le fait pour le Gouvernement israélien de ne pas se montrer prêt à honorer les engagements et les promesses du Gouvernement qui l'a précédé, est une façon de nous dire et de dire à l'ensemble du monde qu'il ne faut pas attendre de lui qu'il prenne un engagement quelconque ou respecte un engagement quelconque pris antérieurement, et ce, conformément aux résolutions sur la légalité et la légitimité internationales et aux décisions de la Conférence de Madrid.

Comment une partie arabe peut-elle reprendre les négociations de paix en l'absence de tels engagements ou

promesses? Et dans le climat actuel chargé de menaces, force est d'éprouver le sentiment que nous revenons à la loi de la jungle et que nous ne vivons pas dans un monde où sont respectés le droit international, la légitimité internationale et les résolutions du Conseil de sécurité.

Je suis désolé d'avoir exposé mes propos en détail, mais je dois encore ajouter que les événements en cours doivent être pour tous une mise en garde contre la menace réelle qui pèse sur le processus de paix. Le processus de paix se meurt. Le processus de paix risque d'être enterré et une telle occasion de mettre en oeuvre une paix juste et globale au Moyen-Orient pourrait bien ne plus se présenter.

L'arrogance et l'intransigeance n'amènent pas à la paix. Israël agit aujourd'hui avec une intransigeance et une arrogance sans précédent. Les Israéliens pensent que les Arabes sont sans recours et que grâce aux moyens de force et au pouvoir dont ils disposent de longue date ainsi qu'aux armes de destruction massive, y compris l'option nucléaire, et qu'à un arsenal militaire énorme d'armes perfectionnées, Israël n'a pas à se conformer au droit international ou aux résolutions du Conseil de sécurité pas plus qu'aux principes de la légalité internationale.

Le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit aujourd'hui plus que jamais adopter toute décision qui lui semble nécessaire et appropriée pour raviver le processus de paix et le remettre sur la voie. Il est invité à condamner les pratiques sanglantes auxquelles recourent les autorités israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Il est invité à faire cesser les effusions de sang et les événements tragiques et douloureux.

Aussi importante et funeste soit-elle, nous estimons que notre débat ne doit pas se limiter à la question du tunnel. Le Conseil doit au contraire adopter une résolution appropriée afin de raviver le processus de paix moribond et épargner à la région de nouvelles violences et tensions dont nul ne tirerait parti.

Qu'on me pardonne mes propos détaillés, mais je voudrais encore indiquer que tous les pays arabes, à l'unisson et à deux conférences — tout d'abord la conférence au sommet et ensuite la conférence des Ministres des affaires étrangères — ont déclaré que la paix était une option stratégique pour les Arabes, mais qu'il était inacceptable qu'elle n'en soit pas une pour Israël. Ce serait une véritable catastrophe et une réelle tragédie si tel n'était pas le cas.

La Conférence au sommet européenne qui a eu lieu à Florence et le sommet des pays industrialisés qui s'est tenu à Lyon ont rappelé les bases sur lesquelles doit se fonder le processus de paix et les principes de ce processus, lesquels procèdent des résolutions du Conseil de sécurité et de la condition «la terre contre la paix». Il est grand temps qu'Israël comprenne qu'il ne pourra pas à la fois parvenir à la paix et garder les territoires occupés. Il doit choisir. Et ce choix exige qu'Israël restitue les territoires qui ont été occupés par la force à leurs propriétaires légitimes et d'honorer les engagements qu'il a pris afin que nous puissions rouvrir la voie au processus de paix. Ce choix n'est pas simplement désiré par les peuples de la région mais par les peuples du monde entier.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Premier ministre et Ministre des affaires étrangères du Maroc, S. E. M. Abdelatif Filali.

S. E. M. Abdelatif Filali, Premier ministre et Ministre des affaires étrangères du Maroc, est escorté à la table du Conseil.

Le Président : Je souhaite la bienvenue au Premier ministre et Ministre des affaires étrangères du Maroc et l'invite à faire sa déclaration.

M. Filali (Maroc) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation du Royaume du Maroc je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Nous sommes certains que, grâce à vos qualités de diplomate, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Je tiens également à exprimer mes félicitations à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne, pour la manière excellente dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit alors que la Palestine connaît une situation explosive, qui compromet tout ce qui a été réalisé depuis la Conférence de Madrid. Chacun s'attendait à ce que la provocation et l'agression israéliennes des deux derniers jours provoquent une effusion de sang et des pertes en vies humaines. La situation actuelle est la conséquence du bouclage de la bande de Gaza et de la Rive occidentale imposé aux Palestiniens qui y vivent par le Gouvernement israélien, de son refus de respecter les

accords de paix conclus avec l'Autorité palestinienne et de sa décision de poursuivre sa politique d'expansion dans les territoires palestiniens occupés, et ce en plus des provocations continues de la police et de l'armée israéliennes contre le peuple palestinien.

Depuis les années 70, et même avant, mon pays a toujours été à l'avant-garde des États participant au processus de paix. Mon pays a pris d'innombrables initiatives pour parvenir à une paix juste, durable et équitable qui assurerait les droits de tous et serait universellement respectée. Nous nous félicitons de la tenue de la Conférence de Madrid, qui était fondée sur les mêmes principes et les mêmes bases qui sous-tendent notre politique étrangère à l'égard du conflit israélo-arabe, en général, et du conflit israélo-palestinien, en particulier. Nous nous étions félicités de l'Accord d'Oslo et sommes allés à Washington pour participer à la cérémonie de signature de l'accord conclu entre les Israéliens et les Palestiniens, qui était parrainé par les États-Unis et la Fédération de Russie.

Comme tous les autres États du monde, nous étions optimistes à l'égard du processus de paix basé sur l'Accord d'Oslo qui a établi les principes de la terre contre la paix et le respect des droits de toutes les parties au conflit.

Nous avons appuyé toutes les initiatives et nous avons utilisé tous les moyens politiques et diplomatiques possibles et d'autres moyens pour le réaliser, convaincus que l'aube d'une paix juste et durable allait poindre malgré la longueur des négociations. Mais le Gouvernement de Benjamin Netanyahu est arrivé au pouvoir et tout s'est arrêté. C'était un recul par rapport aux principes adoptés à l'unanimité par les participants de la Conférence de Madrid, y compris Israël lui-même. Les négociations sur toutes les questions ont rencontré des obstacles, et le nouveau Gouvernement israélien a commencé à dépouiller l'Accord d'Oslo de son contenu et de sa signification. C'était la première fois qu'un gouvernement fondé sur des principes de succession démocratique avait refusé d'honorer des engagements internationaux pris par l'administration précédente — ce qui est contraire aux principes de la démocratie et aux normes internationales.

Nous ne pouvons que déplorer et rejeter cette situation, et demander avec force et d'urgence au Gouvernement israélien d'honorer ses engagements, en vertu des conventions et accords conclus, pour instaurer une paix juste, durable et équitable avec l'Autorité palestinienne et ses voisins arabes.

Hier, S. M. le Roi Hassan II, en sa qualité de Président de la septième conférence au sommet de l'Organisation de la Conférence islamique et en sa qualité de Président du Comité d'Al Qods, et au nom du monde islamique, a adressé au Secrétaire général une lettre dans laquelle il déplorait les provocations d'Israël à l'égard des Arabes et des musulmans, en violation flagrante de toutes les résolutions internationales qui demandent que le caractère de la Ville sainte de Jérusalem soit préservé. Ces actions visent à créer une nouvelle situation faisant fi de tout ce qui a été convenu à la Conférence de Madrid et des accords conclus entre l'Autorité palestinienne et Israël, en particulier en ce qui concerne le statut final de la ville de Jérusalem. Sa Majesté le Roi a demandé au Secrétaire général de distribuer cette lettre en tant que document de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session et au Conseil de sécurité, afin d'exhorter la communauté internationale à assumer sa responsabilité de veiller à maintenir la primauté du droit, de contester toute action qui porte atteinte aux droits et aux lois islamiques légitimes, et de répondre à la politique d'Israël qui impose un fait accompli par la force. Cette politique ne peut que mener à l'impasse et plonger à nouveau la région dans l'ancien cycle d'instabilité et de violence.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'exiger qu'Israël respecte et honore tous les accords auxquels il a souscrit avec les autres parties concernées avant les dernières élections.

Le Président : Je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Secrétaire général du Comité populaire des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, S. E. M. Omar Mustapha Muntasser. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je suis certain que vos qualités personnelles et vos talents de diplomate vous permettront de diriger les travaux du Conseil avec succès. Je souhaite également remercie votre prédécesseur, l'Ambassadeur Tono Eitel, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des

Nations Unies, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Une fois de plus, le monde, y compris le Conseil de sécurité, sont les témoins de massacres dont le peuple palestinien est victime depuis 50 ans, perpétrés par des agresseurs terroristes, les Israéliens, force brutale qui s'attaque à un peuple sans défense, mortellement blessé et exsangue.

Les usurpateurs sionistes ont établi une entité sioniste et poursuivi une politique de déplacement de populations, soutenus dans cette démarche par plusieurs pays, dont les États-Unis d'Amérique, qui ont pris parti pour le terrorisme et l'agression contre les Arabes et les musulmans, oubliant leur rôle important de superpuissance et de membre permanent du Conseil de sécurité, qui est dépositaire des espoirs de tous les peuples en la justice et l'équité.

La responsabilité des massacres et du génocide perpétrés en ce moment-même contre le peuple palestinien doit être assumée par les États-Unis qui soutiennent sans réserve les Israéliens. Les Israéliens abattent les Palestiniens comme s'il s'agissait d'un troupeau de moutons, ils les déplacent et les chassent de leur famille et de leurs foyers. Mais ce crime honteux contre l'humanité n'émeut nullement le plus grand pays du monde, qui ignore complètement cette situation et, au mieux, engage les deux parties à faire preuve de retenue.

N'avons-nous pas le droit de demander au Conseil de sécurité ce qu'il entend exactement lorsqu'il exhorte les deux parties — tant la victime que l'agresseur — de faire preuve de retenue? Tous les membres du Conseil savent bien que cela ne peut servir la cause de la paix et la sécurité internationales. L'expansion des colonies de peuplement se poursuit, en dépit des résolutions du Conseil de sécurité. Les prisons sont pleines de Palestiniens, les maisons sont démolies sous n'importe quel prétexte et les lieux les plus sacrés sont profanés et bafoués tous les jours. Et aujourd'hui, nous assistons à des mesures visant à démolir ces Lieux saints et nous entendons tous les jours des déclarations irresponsables. Les Palestiniens n'exercent absolument pas leur droit d'établir un État indépendant et l'on n'envisage absolument aucun retrait du Golan, sinon dans des siècles. Les Palestiniens ne jouissent absolument d'aucun droit à Jérusalem. Des tunnels sont ouverts sous la mosquée Al-Aqsa en vue de la détruire. Les attaques visent non seulement les territoires occupés mais également les zones autonomes, y compris Gaza. En dépit de tout cela, le Conseil parle de paix. De quelle paix donc? La paix entre le loup et l'agneau, entre l'agresseur et la victime? La paix de terroristes dotés de tous les types d'armes de destruction massive, chimiques, bactériologiques et nucléaires? Le déplacement d'un peuple, victime d'un complot du monde entier, illustrant la tragédie du XXe siècle?

Nous soutenons la paix. La seule différence entre nous et les autres, c'est que nous sommes contre la capitulation et la politique du fait accompli. Nous sommes pour une paix juste et globale. Nous ne vouons aucune haine au peuple juif et si nous sommes attachés aux intérêts du peuple palestinien, nous sommes également attachés à ceux du peuple juif. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà dit, les mesures énoncées en faveur d'une prétendue paix ne peuvent pas aboutir à une paix réelle. Une véritable paix doit avant tout être globale et juste. Ces derniers événements montrent à quel point nous avions raison : une paix juste et globale doit associer Palestiniens et Juifs, et ceci ne sera pas possible sans l'établissement d'un État démocratique et débarrassé des armes bactériologiques, nucléaires et autres armes de destruction massive, un État où Palestiniens et Juifs pourront vivre dans un régime démocratique supervisé par les Nations Unies, comme c'est le cas en Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que telle est la solution qui répondrait aux intérêts de tous; et si elle n'est pas appliquée, la tragédie se poursuivra.

Les puissants ne seront pas toujours puissants et les faibles ne seront pas toujours faibles. C'est un fait qui a toujours été constaté au cours de l'histoire et qui ne changera jamais. C'est la parole de Dieu et la parole de Dieu ne saurait être modifiée.

Pour terminer, nous souhaitons que le Conseil de sécurité, en examinant cette question tragique aujourd'hui, assume ses responsabilités en empêchant les agresseurs israéliens d'exécuter leur plan de judaïsation de Jérusalem et de commettre de nouvelles agressions contre les lieux saints chrétiens et musulmans. Il faut contraindre Israël à honorer ses engagements et à s'asseoir à la table des négociations, sans arrogance, intransigeance ou conditions. Il faut établir un calendrier de négociations ou alors le Conseil devrait invoquer le Chapitre VII, à l'application duquel Israël échappe depuis plus de 50 ans. Aujourd'hui, nous demandons au Conseil de ne pas répéter la même vieille histoire et de ne pas lancer un nouvel appel à la modération. Cela n'a jamais arrêté l'agression ni sauvé des victimes. Se contenter de le répéter ne ferait que conforter les Arabes et musulmans dans leur conviction que le Conseil applique la politique de deux poids deux mesures et a pour unique vocation de les punir.

Mais le droit l'emportera même si cela doit prendre beaucoup de temps.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général du Comité populaire des affaires étrangères et de la coopération de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Soudan, S. E. M. Ali Osman Mohamed Taha. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Taha (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, par votre entremise, faire part du profond sentiment de tristesse ressenti partout au Soudan après les pertes en vies humaines survenues à Al Qods Al Charif. Je saisis cette occasion, au nom du Soudan, pour exprimer nos condoléances aux familles des victimes et nos souhaits de prompt rétablissement aux blessés.

Sans aucun doute, une paix globale et juste est un objectif que les nations éprises de paix souhaitent ardemment et qu'elles s'efforcent de réaliser en se fondant sur les principes de la justice et de l'équité. En renonçant aux obligations et aux engagements pris, on va à l'encontre de l'objectif véritable d'établissement de la paix et on sape toutes les initiatives prises dans cette direction. Lorsque les possibilités d'une paix juste, globale et durable sont gaspillées par les puissances d'occupation à cause des pratiques mises en oeuvre dans les territoires arabes, il y a là une contradiction de fond entre la réalité de l'occupation et la paix.

La mesure prise par le Gouvernement israélien dans la ville d'Al Qods — à savoir l'ouverture de l'entrée du tunnel situé sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa dans la partie orientale de la ville et les graves violences qui en ont résulté contre des civils non armés qui manifestaient leur opposition à cette mesure — est une atteinte aux sentiments les plus nobles. Elle constitue un défi à toutes les conventions internationales et aux valeurs humaines civilisées et va clairement à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité sur le statut d'Al Qods.

Vous savez sans doute, Monsieur le Président, que la mosquée Al-Aqsa jouit d'un statut très élevé parmi les musulmans du monde entier. Elle fait partie de la foi islamique, elle est considérée avec amour et respect et elle est liée à l'histoire ancienne et moderne. Elle constitue une partie importante de l'héritage et de la culture des musulmans.

L'existence de Jérusalem — Al Qods — avec tous ses sites, qui sont sacrés pour les fidèles des trois religions, doit être assurée comme un lieu cher aux croyants et un sanctuaire où la tolérance religieuse et la paix prévalent. Si le statut de la mosquée Al-Aqsa est évident, toute tentative de modification de son statut nous explique le pourquoi de l'opposition que le peuple palestinien a pacifiquement démontrée à Jérusalem-Est, manifestation qui a réellement exprimé les sentiments de tous les musulmans et de tous les Arabes partout dans le monde.

Il conviendrait de rappeler à cet égard l'acte de pyromanie commis contre cette même mosquée en 1968, qui a heurté les sentiments des musulmans du monde entier et amené les dirigeants à accepter la création d'une entité collective formelle pour les représenter. C'est ainsi qu'est née l'Organisation de la Conférence islamique.

Ces pratiques aboutiront en fin de compte à un désastre et auront des conséquences catastrophiques pour les peuples et les pays de la région. Elles auront également des répercussions négatives sur la paix et la sécurité internationales.

Par conséquent, tout en condamnant vigoureusement les mesures israéliennes et la mort de civils sans armes, le Soudan — se fondant sur son attachement aux pactes internationaux et aux accords conclus par les deux parties concernées — demande au Conseil de sécurité de s'acquitter de sa responsabilité au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous demandons au Conseil de prier Israël de mettre fin immédiatement à ces mesures, qui heurtent les musulmans du monde entier. Le Conseil de sécurité doit également prendre des mesures spécifiques pour mettre un terme à l'agression contre le peuple palestinien et pour se conformer pleinement aux pactes relatifs aux droits de l'homme.

Le Soudan, par solidarité avec le peuple palestinien et ses droits légitimes, et partageant son attachement aux résolutions adoptées par le sommet arabe tenu au mois de juin dernier au Caire, lance un appel au Conseil pour que celui-ci confirme sa crédibilité en appliquant toutes les résolutions adoptées en ce qui concerne le conflit arabo-israélien ainsi que les décisions de la Conférence de Madrid, en vue d'arriver à une paix globale et juste sur tous les fronts. C'est l'unique façon d'instaurer la stabilité et la sécurité dans la région.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre d'État chargé des affaires étrangères de l'Oman, S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdulla. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bin Abdulla (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Nous souhaitons vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Le Conseil se réunit à un moment où la paix et la sécurité internationales sont menacées. Oui, la paix et la sécurité internationales sont vraiment en danger, du fait en particulier que la ville sainte de Jérusalem — consacrée par le Tout-Puissant et visitée par le Prophète Mohammed — est témoin d'un massacre. Le sang versé l'a été à l'endroit où les prophètes s'étaient réunis derrière le Prophète Mohammed, et le sang a encore coulé en présence de Jésus-Christ, de Moïse, d'Abraham et d'autres prophètes. Nous sommes vraiment attristés par les événements qui se déroulent dans cette Terre sainte. Nous demandons au Dieu Tout-Puissant d'accepter les martyrs de cette terre, de les conduire au ciel et de donner la patience à leurs familles. En même temps, nous tenons à exprimer nos condoléances aux familles des Israéliens qui ont été tués. Ils sont également les victimes de la politique malavisée d'Israël. Ils sont également les victimes d'une politique insensée d'agression et de provocation.

Vous êtes présentement, Monsieur le Président, la plus haute autorité au sein de la communauté internationale, et nous sommes réunis aujourd'hui après avoir constaté que seule la reprise du processus de paix permettra d'éviter de nouvelles effusions de sang et une recrudescence de la violence et de la haine. Cette voie de la paix a été appuyée par la communauté internationale à la Conférence de Madrid, et des efforts et des ressources immenses lui ont été consacrés, afin d'arriver à un accord entre les peuples palestinien et israélien.

Ce matin j'ai entendu le Ministre israélien des affaires étrangères affirmer qu'Israël n'accepte aucun préalable. Mais Israël s'est engagé à satisfaire ces préalables. Il s'agit des accords auxquels l'État d'Israël a souscrit par l'intermédiaire de son précédent gouvernement. Ce matin M. Farouk Kaddumi a résumé à l'intention du Conseil les raisons pour lesquelles Israël a renié ces accords. Maintenant, la question est entre les mains du Conseil de sécurité, dont les cinq membres permanents ont l'autorité et la capacité d'adopter des résolutions.

Ce matin, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni a présenté des idées et des propositions pour traiter de la situation. Le Conseil pourrait faire siennes ces idées et ces propositions. Il appartient au Conseil de demander à Israël de revenir sur sa politique.

Il s'agit d'un tunnel construit il y a 2 000 ans. Des générations et des générations se sont succédé sur cette terre sainte et ce tunnel n'a jamais été une source de haine ou d'effusions de sang. Mais quelle est l'importance de ce tunnel? Sommes-nous réunis aujourd'hui pour parler de questions liées au tourisme? Ce tunnel conduit à la mosquée Al-Aqsa, qui est l'un des hauts lieux saints des musulmans. Mais sait-on que les musulmans croient que ceux qui meurent en défendant cette terre sainte deviennent des martyrs qui vont tout droit au paradis? C'est là une question très grave.

Si les membres du Conseil sont incapables de se mettre d'accord sur une résolution enjoignant Israël de revenir sur sa position — alors qu'il s'agit d'une question qui est du ressort et de la compétence du Conseil — ils pourraient au moins le conseiller.

Je ne peux pas croire que l'on puisse nier au peuple palestinien son droit intrinsèque à la légitime défense, que lui reconnaît la Charte des Nations Unies. Lorsque les Palestiniens sortent de chez eux pour exprimer leur refus des pratiques du Gouvernement israélien — je dis bien le Gouvernement israélien et non pas le peuple israélien —, ils exercent un droit légitime.

Dans le cas présent, où est la démocratie dont on parle tant? Est-ce au nom de la démocratie que l'on tue des innocents, que l'on envoie des chars dans les rues de la Ville sainte? Non, ce n'est pas cela la démocratie.

Je le répète, il faut que le Conseil mette en garde le Gouvernement israélien. Je lui souhaite de réussir dans son entreprise.

Le Président : Je remercie le Ministre d'État chargé des affaires étrangères de l'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, S. E. M. Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa.

Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de Bahreïn, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous espérons que vos efforts en faveur du maintien de la paix et la sécurité internationales seront couronnés de succès. Je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais ma reconnaissance et mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Eitel, de l'Allemagne, pour les efforts qu'il a déployés durant sa présidence du Conseil le mois dernier.

L'État de Bahreïn est profondément préoccupé par les tragiques événements qui se sont déroulés ces derniers jours dans les territoires palestiniens. Il y a quelques jours, nous avons été surpris d'apprendre que les autorités israéliennes avaient percé un tunnel sous les sites historiques islamiques de la Jérusalem occupée, pour tenter de judaïser le caractère islamique de la ville. La mesure israélienne a provoqué l'indignation dans les territoires palestiniens, en particulier, et dans le monde islamique en général, où elle est considérée comme un acte d'agression contre les lieux saints islamiques et comme une insulte à l'égard des musulmans et des Arabes.

Il est regrettable que les autorités israéliennes aient fait face à la réaction de colère bien légitime des territoires palestiniens d'une manière qui va à l'encontre de la recherche de la paix dans la région. Les forces armées israéliennes ont ouvert le feu sur des Palestiniens sans défense qui manifestaient contre l'action israélienne, faisant des dizaines de morts et des centaines de blessés. Nous condamnons la politique israélienne, qui a entraîné le massacre de Palestiniens sans défense, et nous dénonçons les mesures israéliennes destinées à modifier le caractère islamique des sites historiques.

Nous demandons à Israël de fermer le tunnel de la place Baruch construit sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa, car il met en danger l'intégrité de la mosquée et des autres lieux saints islamiques de la région. Nous demandons également à Israël de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à Jérusalem ainsi que les dispositions de la quatrième Convention de Genève s'appliquant aux territoires occupés.

Bahreïn, qui souhaite ardemment voir se poursuivre le processus de paix au Moyen-Orient, appuie la déclaration faite par le Conseil de la Ligue des États arabes le 21 septembre, et appelle la communauté internationale, les membres de l'Union européenne et les parrains du processus de paix à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses pratiques visant à judaïser la ville de Jérusalem et à modifier son caractère démographique et juridique.

Nous invitons aussi la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il change de position en ce qui concerne les colonies de peuplement dans les territoires arabes et pour qu'il agisse d'une manière qui soit conforme au processus de paix dans la région. Nous voudrions à cet égard réaffirmer la nécessité de poursuivre le processus de paix au Moyen-Orient, car nous sommes convaincus que c'est l'option stratégique nécessaire à la prospérité et à l'avenir de la région et de ses peuples. À notre avis, la paix doit reposer sur la justice et l'équité, sur le rétablissement de droits qui ne peuvent être niés, et sur les engagements auxquels on ne peut se soustraire. Si Israël continue à renier ses engagements, à ignorer les bases du processus de paix, à trahir les promesses faites et les engagements pris dans le cadre de ce processus, à tergiverser et à faire traîner les choses, cela ne pourra qu'entraîner un recul du processus de paix et précipiter à nouveau la région dans une spirale de violence et de tension.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'adopter une résolution qui inciterait le Gouvernement israélien à mettre fin aux pratiques répressives qu'il mène contre le peuple palestinien et à honorer les engagements et les accords auxquels il a souscrit dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi que pour celles qu'il a adressées à mon prédécesseur.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali-Akbar Velayati. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Velayati (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Je souhaite exprimer mes condoléances au peuple palestinien et aux familles endeuillées par la mort de personnes innocentes tuées par l'armée sioniste ces derniers jours.

Ce jour est un jour de deuil pour l'ensemble du monde islamique et, en fait, pour l'humanité tout entière. Nous avons tous assisté à la profanation des lieux sacrés de l'Islam et au massacre aveugle de ceux dont la dévotion religieuse constituait la seule faute. Plusieurs fidèles musulmans, des personnes âgées, des femmes et des enfants qui s'étaient réunis dans l'un des endroits les plus sacrés du monde islamique ont été assassinés aujourd'hui même. Rien — pas même la logique tordue des sionistes et de leurs partisans — ne saurait justifier cette atrocité inhumaine et cette attaque perpétrée contre l'ensemble du monde musulman. Nul n'a le droit d'assimiler à sa guise les fidèles à des terroristes. Nul ne peut nier que l'emploi d'un hélicoptère pour attaquer et tuer de sang-froid ceux qui ont cherché refuge dans la maison de Dieu est un crime contre l'humanité.

Les événements survenus récemment dans les territoires occupés, notamment à Al Qods al Charif et dans les sanctuaires islamiques, représentent de la part d'Israël la plus dangereuse escalade dans la conduite inhumaine qu'il a adoptée à l'encontre du peuple palestinien.

La tentative délibérée d'Israël d'ébranler les structures de sites islamiques les plus sacrés, tenus dans le plus haut respect par l'ensemble du monde musulman, représente un affront pour le peuple palestinien et le monde musulman en général. Elle manifeste le mépris total d'Israël pour les normes de conduite fondamentales, sans parler des obligations auxquelles il a souscrit au cours des dernières années. La tuerie aveugle de près de 100 civils palestiniens qui protestaient contre des actes flagrants d'agression perpétrés contre leurs croyances et leurs valeurs, révèle une fois encore le vrai visage du régime sioniste qui se dissimule derrière une façade de paix.

Ces événements représentent encore un autre pas dans la longue série d'actes intransigeants commis par le nouveau Gouvernement d'Israël, qui ont affaibli les fondements mêmes du prétendu processus de paix tout en révélant les défauts intrinsèques d'un plan qui ne visait pas à aborder la véritable question d'une manière réaliste. Le reniement d'Israël de l'engagement qu'il a pris de respecter le principe de la terre contre la paix, le renouveau de la politique illégale des colonies de peuplement, et maintenant cette tentative flagrante de modifier le caractère de la ville sainte d'Al Qods al Charif ne peuvent être analysés isolément. Ce sont des éléments de la politique générale d'occupation et d'expansion menée en permanence et l'imposition graduelle du fait accompli.

Ces politiques ont soulevé l'indignation de tous les membres de la communauté internationale. Néanmoins, confrontée à ces actes successifs d'intransigeance, la communauté internationale dans son ensemble, et notamment par le biais de sa représentation au Conseil, a été dissuadée de réagir efficacement par certains membres que motivent leurs propres intérêts nationaux.

Ces doubles critères et ce soutien aveugle ont donné au régime israélien un sentiment d'impunité. Le pire auquel il peut s'attendre en raison de sa conduite illégale persistante est un simple appel à la modération lancé aux deux parties. En conséquence, le véritable résultat des actions d'Israël et des réactions étouffées de la communauté internationale a été le renforcement de l'ancien ordre du jour : expansion accrue, accroissement des colonies de peuplement et intensification de la dé-islamisation et dé-arabisation de Al Qods al Charif.

Il appartient au Conseil de sécurité de réagir résolument et décisivement face aux crimes perpétrés par Israël contre des Palestiniens innocents dans les territoires occupés. Toute réaction plus faible reviendrait aux yeux d'Israël à lui donner le feu vert pour perpétrer d'autres agressions et contribuerait à saper un peu plus la crédibilité du Conseil de sécurité. Il est grand temps pour le Conseil de sécurité d'agir comme il convient. Le monde islamique ne saurait accepter davantage d'indifférence de la part du Conseil à l'égard des souffrances qu'endurent ses frères de Palestine.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des relations extérieures, du commerce international et du culte de l'Argentine, M. Guido di Tella. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

M. di Tella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter d'avoir convoqué sans retard cette réunion d'urgence. Notre participation à cette réunion n'était pas prévue, mais l'importance des événements et les inquiétudes qu'ils soulèvent en Argentine ont incité le Président Carlos Saúl Menem à me demander de venir ici exprimer notre profonde préoccupation.

Rien de ce qui se passe au Moyen-Orient ne nous est étranger, car nous sommes liés à cette région par des liens ethniques, religieux et culturels.

L'Argentine, terre d'immigration, a vu sa population nourrie et enrichie par des citoyens d'origine tant arabe que juive. Dans notre territoire, les communautés originaires du Moyen-Orient vivent côte à côte dans l'harmonie, sans distinction de race ou de croyance. Aujourd'hui, nous unissons notre voix à celles de tous les gouvernements qui, au cours du présent débat, ont lancé un appel solennel à la préservation de la paix et de la sécurité en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem.

Dans diverses instances et à plusieurs occasions, mon pays a contribué à l'élaboration du programme de paix sorti des Accords de Madrid et d'Oslo et qui a été largement soutenu par la communauté internationale. Les espoirs de voir découler de ce processus une paix durable se sont affaiblis à cause d'attitudes rigides et obstinées qui s'écartent de la lettre et de l'esprit de ces accords.

Mon gouvernement est préoccupé par les incidents extrêmement graves qui se sont produits et qui risquent de compromettre l'avancement de ce processus. La sécurité des peuples se fonde sur des politiques modérées et certainement pas sur des mesures extrêmes. Il est indubitable que l'instabilité croissante fait le jeu des groupes extrémistes qui ne souhaitent pas voir aboutir le processus de paix. Le terrorisme ne devrait jamais triompher.

Nous demandons à toutes les parties de respecter scrupuleusement les accords de paix qui ont été signés. Il est nécessaire de rétablir les conditions requises pour le dialogue qui a commencé à porter fruit et à prendre corps. Il est également impératif de reprendre le processus de négociation. Ceux qui portent la plus grande part de responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité devraient agir avec une prudence et une impartialité extrêmes.

Nous exhortons cet organe, qui a recherché sans répit une solution pacifique au Moyen-Orient, de continuer à prendre des mesures appropriées pour mettre fin à l'effusion de sang et recréer les conditions nécessaires au dialogue et à la négociation. Au nom du Gouvernement et du peuple argentins, j'exprime également mes condoléances à toutes les victimes de ces événements tragiques ainsi qu'à leurs familles.

Je terminerai en lançant un appel à toutes les parties pour qu'elles réagissent à cette crise qui tourmente les peuples de la région, et de le faire avec prudence, modération et tolérance, de façon à réaliser une paix durable, dans la justice et la sécurité.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. E. M. Al-Noaimi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer les félicitations des Émirats arabes unis à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je tiens également à remercier les États membres du Conseil de sécurité de s'être réunis d'urgence aujourd'hui pour examiner les graves événements qui ont eu lieu récemment à Al Qods et dans d'autres territoires palestiniens occupés.

Ces événements sanglants sont la conséquence directe de l'intransigeance dont fait preuve Israël en reprenant les excavations à Al Qods Al Charif et en creusant une entrée dans le tunnel qui passe sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa et sous d'autres édifices islamiques. Il s'agit là d'indications tout à fait graves et explicites des tentatives renouvelées d'Israël de judaïser Al Qods et d'altérer et de détruire sa composition démographique. Pour le peuple palestinien et tous les autres musulmans et Arabes du monde entier, il s'agit d'une provocation. Au nombre des événements graves et déplorables qui se sont déroulés ces derniers jours, figure celui lors duquel les forces armées israéliennes ont tiré de façon répétée contre des civils palestiniens sans armes qui ne faisaient que manifester contre les mesures prises par Israël et à la suite duquel des dizaines de personnes ont perdu la vie ou ont été blessées. Cela n'a surpris personne car cela fait partie d'un plan irresponsable et prémédité conçu par Israël pour poursuivre sa politique de fait accompli et consacrer son occupation par la force, en recourant à des pratiques d'oppression, de pression, de siège, de bouclage, de confiscation, de démolition et d'emprisonnement de la population palestinienne, en violation de la quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords conclus entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien.

Les Émirats arabes unis se déclarent profondément inquiets devant l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Ils regrettent la politique du Gouvernement israélien qui consiste à renier les engagements auxquels il a souscrit aux termes des accords conclus entre Israël et la Palestine, en particulier l'engagement pris par Israël d'appliquer le principe de l'échange de terre contre la

paix, de renoncer à la politique d'implantation de colonies, de se retirer complètement d'Hébron et de libérer les milliers de Palestiniens qui continuent d'être emprisonnés.

Nous exhortons la communauté internationale, en particulier les parrains du processus de paix, à faire pression sur Israël pour qu'il renonce à sa politique d'agression et respecte tous ses engagements, comme cela est stipulé dans les résolutions de la légalité internationale et dans les conventions. Nous demandons au Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de prendre les mesures appropriées pour maîtriser la crise en obligeant Israël à fermer définitivement — et non provisoirement — le tunnel, à mettre fin à ses excavations dans les sanctuaires islamiques et arabes, et à reprendre sérieusement les négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine, qui sont la seule façon pour arriver à un règlement juste et pacifique de la question de Palestine et de réaliser les aspirations du peuple palestinien en créant un État indépendant comme n'importe quel pays du monde.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires extérieures et de la coopération de la République islamique de Mauritanie, S. E. M. Lemrabott Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ould Cheikh Ahmed (Mauritanie) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous remercier, Monsieur le Président, et de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je voudrais vous remercier et remercier les autres membres du Conseil d'avoir accédé à la demande du Groupe arabe ainsi que d'avoir convoqué cette réunion. Je voudrais également rendre hommage aux liens étroits qui unissent nos deux pays. En outre, je voudrais souligner le rôle exceptionnel qu'a joué votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur d'Allemagne pendant sa présidence du Conseil, le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner la situation grave résultant des dernières mesures adoptées par les autorités israéliennes. Elles ont pour but, entre autres, d'ouvrir un tunnel sous la mosquée Haram Al-Charif dans la ville sainte de Jérusalem. Il s'agit là d'un seul élément d'une série de provocations et de harcèlements dont est victime le peuple palestinien, ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre des accords de paix conclus entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien. Mon pays, qui condamne ces mesures, voudrait réaffirmer ici qu'il est convaincu que la paix au Moyen-Orient ne peut être globale, juste et durable si Israël ne se retire pas des territoires palestiniens occupés, y compris de la ville arabe de Jérusalem, et s'il ne garantit pas le droit du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que son droit à établir un État indépendant et à exercer ses droits inaliénables et légitimes. Il ne pourra y avoir de véritable paix tant qu'Israël ne se retirera pas du Golan et du Liban.

Il est important ici de rappeler la position arabe unanime, adoptée au sommet arabe au mois de juin dernier, selon laquelle le processus de paix est une option stratégique qui exige un engagement semblable de la part d'Israël. C'est pourquoi Israël doit se conformer aux règles et résolutions sur lesquelles repose le processus de paix et honorer ses engagements. À cet égard, et en vue de surmonter les obstacles actuels et de garantir la poursuite du processus de paix, mon pays demande au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux conséquences résultant des dernières décisions des autorités israéliennes et il demande également la reprise des négociations sur les volets palestinien et syrien et le respect du principe de «la terre contre la paix» et des principes contenus dans les autres résolutions du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité se doit aujourd'hui de s'acquitter de ses responsabilités conformément à la Charte des Nations Unies et de prendre les mesures nécessaires visant à restituer tous leurs droits à ceux qui en sont les détenteurs légitimes. Les membres permanents du Conseil de sécurité doivent également assumer leur rôle en vue d'assurer une paix équitable, juste et durable, ouvrant ainsi une ère nouvelle garantissant la compréhension et la coopération entre tous les États du Moyen-Orient.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République islamique de Mauritanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Brésil une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Amorim (Brésil) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Çelem (Turquie) : Nous sommes consternés par la tournure des événements au Moyen-Orient et par l'absence de progrès dans le processus de paix. La Turquie est un ferme partisan du processus de paix au Moyen-Orient depuis le début. Nous pensons qu'il constitue une chance unique d'amener dans l'ensemble de la région une paix et une prospérité qui se font attendre depuis longtemps. On a déjà beaucoup réalisé à cet effet. Le fait que le nouveau Gouvernement israélien ait annoncé qu'il restait attaché au processus de paix et qu'il continuerait à remplir ses engagements conformément à l'accord intérimaire a été salué par la communauté internationale tout entière. En outre, la première réunion entre le Premier Ministre Netanyahu et le Président Arafat, le 4 septembre 1996, était un signe encourageant pour la revitalisation du processus de paix.

Néanmoins, l'impasse récente dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient a fait naître la profonde inquiétude que l'ensemble du processus pourrait être interrompu. L'élan ne doit pas être perdu. Et donc, toute action susceptible d'entraver ou de ralentir le processus doit être soigneusement évitée.

Étant donné l'atmosphère déjà lourde de tension, les décisions relatives aux lieux saints et aux lieux de culte sont particulièrement susceptibles d'avoir des incidences profondes et de susciter de fortes réactions dans le public. La décision d'ouvrir le tunnel sous la mosquée Al-Aqsa, est à notre avis de ce type. Cela peut avoir, de toute évidence, des répercussions qui dépassent largement le Moyen-Orient. Al Qods Al Charif a un caractère de ville sacrée pour les trois religions monothéistes. Toutes les parties intéressées devraient respecter scrupuleusement l'harmonie et l'équilibre délicats qui pendant des siècles ont permis aux fidèles de ces trois religions de coexister pacifiquement dans cette ville.

Il est difficile de comprendre le raisonnement qui a sous-tendu la décision du Gouvernement israélien d'abandonner aujourd'hui l'approche prudente qu'il avait adoptée à cet égard depuis 1988. Nous regrettons le fait qu'Israël, au lieu d'adopter une attitude de conciliation, ait choisi de recourir à la force contre le peuple palestinien qui protestait contre cette décision. Cela a été ressenti par les Palestiniens comme une provocation et une profanation. Nous ne voyons aucune raison de mettre en doute la sincérité de la réaction des Palestiniens devant la décision d'ouvrir le tunnel à l'heure où les sensibilités étaient déjà exacerbées à cause de la stagnation du processus de paix. Cette réaction spontanée doit être prise en considération. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir se répéter de nouvelles manifestations, de nouvelles effusions de sang et de nouvelles souffrances humaines. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir le processus de paix au Moyen-Orient dérailler complètement.

Selon les informations reçues ce matin, la situation est encore plus tendue. Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de mesures qui pourraient être exploitées par des parties hostiles au processus de paix. Nous pensons qu'il est extrêmement important en ce moment que le Premier Ministre Netanyahu et le Président Arafat se rencontrent sans tarder afin de tenter de sortir de cette crise. Nous demandons au Gouvernement israélien de revenir sur sa décision concernant le tunnel et de s'abstenir de recourir à la force ou de prendre toute mesure qui pourrait être interprétée comme une provocation.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Biørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Les scènes de violence et les effusions de sang qui ont eu lieu dans les zones palestiniennes ces derniers jours nous ont tous choqués et terrifiés. Il est clair que le processus de paix au Moyen-Orient connaît l'une de ses crises les plus graves depuis 1993. La violence qui a suivi la décision israélienne de rouvrir le vieux tunnel sous le Mont du Temple à Jérusalem doit également être considérée à la lumière de la profonde frustration et de l'impatience ressenties par les Palestiniens du fait de l'absence de progrès concrets et visibles dans le processus de paix ces derniers mois.

Le Gouvernement norvégien déplore vivement les pertes tragiques de vies humaines survenues lors des derniers incidents violents. Il est maintenant de la plus haute importance d'éviter une nouvelle escalade du conflit et les deux parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et s'abstenir de prendre toute mesure susceptible de créer de nouveaux obstacles à la poursuite du processus de paix.

Le Gouvernement norvégien prie instamment les deux parties de tenir une réunion dans les plus brefs délais au plus haut niveau pour discuter des moyens d'éviter l'escalade dans la crise actuelle et d'engager sans plus tarder des discussions de fond sur le processus de paix. Quant à nous, nous sommes en contact direct avec les deux parties auxquelles nous avons transmis ce message et nous sommes disposés à les aider de toutes les manières qu'elles jugent

appropriées. Nous sommes encouragés par le fait que les deux parties sont en contact direct.

Il demeure de la plus haute importance de tenir des discussions de fond sur la question du statut définitif et de parvenir à un accord sur le redéploiement des troupes israéliennes à partir de la ville d'Hébron, comme l'indique l'Accord intérimaire. La Norvège est déjà présente dans la ville d'Hébron où elle a près de 40 observateurs et nous demandons instamment aux deux parties de prendre les décisions nécessaires pour que le redéploiement israélien puisse avoir lieu, afin que d'autres observateurs internationaux puissent être invités par les parties à s'associer au groupe de reconnaissance norvégien à Hébron.

Le Gouvernement israélien a maintenant la responsabilité particulière d'agir de façon à redresser la situation et à faire progresser la mise en oeuvre des accords existants. Nous demandons également instamment au Gouvernement israélien de mettre fin au bouclage des territoires qui pourrait aggraver encore la crise économique dans les zones palestiniennes. Compte tenu de la crise actuelle, le Gouvernement norvégien a décidé de faire une contribution extraordinaire de 2 millions de dollars à titre d'aide budgétaire au Ministère palestinien des finances. Ce montant a d'ores et déjà été transféré et en ma qualité de Président du Comité spécial de liaison, la Norvège coordonne aussi activement les efforts de collecte de fonds afin d'améliorer le décaissement de l'aide au développement destinée à l'Autorité palestinienne.

Le Président : L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Les accrochages de ces derniers jours entre Palestiniens et soldats israéliens sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza ont suscité une profonde préoccupation dans la communauté internationale. Le Japon est sincèrement consterné par les récentes violences. Nous exprimons nos condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie et notre sympathie aux blessés.

Au cours des derniers mois, la communauté internationale a suivi la détérioration de la situation dans la région avec le sentiment qu'une crise était imminente. Les perspectives d'une paix juste, durable et globale dans la région sont devenues de plus en plus minces. La viabilité du processus de paix risque d'être compromise. Cette récente explosion de violence est une expression claire des frustrations qu'engendre l'absence d'amélioration dans la situation des territoires arabes occupés.

Afin de préserver le processus de paix même, il est essentiel que le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne s'engagent sans tarder dans des pourparlers directs pour mettre fin aux hostilités. Des améliorations à l'actuelle situation pourraient intervenir grâce à la mise en place d'une approche à deux niveaux — la première tâche est immédiate et la seconde doit être une approche plus radicale des questions de fond qui sont à l'origine du problème.

La tâche immédiate à entreprendre consiste pour les parties directement concernées à mettre en oeuvre sans plus attendre des efforts pour combler le fossé de méfiance qui les sépare, en s'abstenant de toute mesure qui pourrait porter atteinte au processus de paix. Il est donc essentiel qu'ils s'emploient à mettre en place des mesures de confiance concrètes. Le Japon demande instamment en particulier à toutes les parties de s'abstenir de toute action susceptible de provoquer un regain de violence. Par ailleurs, à un niveau plus fondamental, il est essentiel que les parties directement intéressées poursuivent en toute bonne foi et avec une détermination inébranlable, le processus de paix de façon à rétablir la paix dans l'ensemble de la région. Les deux parties doivent rassembler tout leur courage pour prendre des mesures afin de mettre en oeuvre, sans plus tarder, les engagements déjà pris à Madrid, Oslo et ceux qui ont suivi.

Le Japon participe activement aux pourparlers multilatéraux qui se sont révélés très utiles pour faciliter le processus de paix. Nous avons également offert notre aide aux parties intéressées, notamment aux Palestiniens. Le Japon n'a fait tous ces efforts que dans l'espoir de voir le processus de paix s'accélérer grâce à sa coopération. C'est pourquoi le Japon a suivi l'évolution de la situation ces derniers mois avec une préoccupation croissante. En fait, à l'occasion de la visite de notre Ministre des affaires étrangères, M. Yukihiko Ikeda, au Moyen-Orient, en août dernier, le Japon a lancé un appel pressant aux parties intéressées pour qu'elles s'engagent sans plus tarder dans un dialogue direct et soutenu. Il a fait part au Président Arafat de ce même message, lorsque celui-ci s'est rendu au Japon, en septembre.

La communauté internationale devrait être gravement préoccupée par la tendance inquiétante qui se dessine dans les territoire occupés. Le Japon, quant à lui, est déterminé à contribuer dans toute la mesure de ses moyens à créer un cadre propice à la paix. Certes, il incombe à la communauté internationale et aux États Membres de renforcer le proces-

sus de paix. Mais le courage, soutenu par une volonté politique ferme des parties directement concernées, est encore plus crucial. Le Gouvernement japonais leur demande dans les termes les plus fermes possibles de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre la crise actuelle et offrir ainsi aux peuples qu'ils représentent l'espoir d'un avenir plus pacifique et plus sûr.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Prenant la parole pour la première fois au Conseil de sécurité sous votre présidence, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à ce poste élevé. Sous votre direction talentueuse et éclairée, le Conseil a été en mesure de s'acquitter avec succès de ses responsabilités pendant le mois en cours.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer mon admiration à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil.

C'est avec un sentiment d'indignation et une grande préoccupation que le Gouvernement pakistanais juge les actions menées récemment par le Gouvernement israélien, qui a ouvert l'entrée du tunnel situé sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa et qui a recouru à la provocation pour permettre la célébration de rites religieux juifs dans le sanctuaire sacré de Al-Haram al-Charif. Nous avons également été choqués d'apprendre que les forces israéliennes avaient aveuglément ouvert le feu sur des civils palestiniens, qui manifestaient pour protester contre l'ouverture du tunnel, ce qui a entraîné un nombre alarmant de victimes. Le Pakistan condamne vigoureusement toutes ces actions.

L'importance particulière de la ville sainte de Al Qods Al Charif pour la communauté internationale en général et pour l'ummah islamique, en particulier, se passe de toute autre explication. Ces mesures israéliennes, qui visent à modifier le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem, sont illégales et non valides.

Ces provocations israéliennes ont brisé les espoirs de voir le processus de paix déboucher rapidement sur la possibilité pour le peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination grâce à la création d'une patrie indépendante. Cela exigeait le retrait complet des autorités israéliennes de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris la ville sainte de Al Qods Al Charif.

L'appui du Pakistan à une lutte juste dont l'objectif est de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables est bien connu. Nous avons constamment déclaré que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité continuent de fournir le cadre juste et viable à un règlement global et durable de la question de Palestine.

Il est impératif que le processus de paix, auquel on est parvenu grâce à des initiatives courageuses et audacieuses, ne s'effondre pas. Comme la communauté internationale, nous espérons vivement que rien ne sera fait pour empêcher la mise en oeuvre des accords conclus jusqu'à présent. Les dispositions de ces accords doivent être scrupuleusement appliquées, tant dans la lettre que dans l'esprit. Nous espérons que le nouveau Gouvernement israélien saura admettre les réalités sur le terrain et résoudre toutes les questions qui restent en suspens entre lui et l'Autorité nationale palestinienne, y compris la cessation d'actes alarmants, comme ceux qu'il vient de commettre. Nous demandons instamment qu'il soit fait preuve de la souplesse et de la compréhension nécessaires, ainsi que d'un attachement sincère à l'instauration d'une paix juste, globale et durable de nature à assurer la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Le Gouvernement et le peuple pakistanais sont profondément préoccupés par les dernières actions commises par les autorités israéliennes et qui sapent gravement le processus de paix. Le Pakistan invite le Conseil de sécurité à soutenir la position juste adoptée par les Palestiniens sur la question de Jérusalem, une position qui se fonde sur le droit et la justice internationaux. Nous demandons également au Conseil de prendre non seulement des mesures urgentes pour adresser la grave situation qui prévaut actuellement, compte tenu du fait qu'elle met en danger la paix de la ville sainte de Al Qods Al Charif, mais également d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Nous croyons fermement que le Conseil a le devoir de demander aux autorités israéliennes de mettre fin immédiatement à ces actions injustes et de s'engager à ne pas recourir à de telles mesures à l'avenir.

Nous sommes certains que le Conseil de sécurité est conscient de l'importance que tout le monde musulman attache à Al Qods Al Charif et des dangers qui ne manqueraient pas de s'ensuivre au cas où le ressentiment actuel devait subsister.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées, et de celles qu'il a adressées à mon prédécesseur.

(*Le Président parle en français*)

L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et lui donne la parole.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer nos sincères félicitations et nos meilleurs voeux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants : Bulgarie, Hongrie, Lituanie, Malte, Roumanie, Slovaquie et Slovénie s'associent à cette déclaration. L'Islande et le Liechtenstein s'associent également à cette déclaration.

C'est avec une extrême consternation que les États membres de l'Union européenne ont appris les graves explosions de violence qui se sont produites récemment à Jérusalem et dans une grande partie des territoires occupés. L'incident qui en est responsable est l'ouverture regrettable d'un tunnel reliant certains sites archéologiques parmi les plus importants et les plus sacrés de la Ville sainte. L'atmosphère qui règne parmi les Palestiniens est devenue si lourde de frustrations, en raison de l'absence de tout progrès réel dans le processus de paix ces derniers mois, qu'une telle étincelle a suffi à provoquer une vague de violence et de destruction.

Il est particulièrement angoissant de voir que cette violence éclate entre ceux qui, espérions-nous tous, auraient dû se considérer de plus en plus, à ce stade, comme des partenaires actifs à un processus de paix dont le monde entier s'est félicité. L'absence de progrès dans le processus de paix, jointe aux décisions qui ont été prises comme la levée du gel sur les colonies de peuplement, le refus de redéployer les troupes israéliennes se trouvant à Hébron et l'incident que je viens de mentionner sapent l'évolution du partenariat entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne.

L'Union européenne déplore les massacres qui ont résulté de ces dernières violences. Nous craignons également l'effet funeste que ces événements — les plus graves qui se soient produits depuis la signature de la Déclaration de principes, il y a trois ans — pourraient avoir sur l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient. Il ne fait aucun doute que les incidents actuels portent un coup très grave à ce processus, que nous appuyons tous.

L'Union européenne s'en tient à sa politique sur le statut de Jérusalem. Cette politique est fondée sur l'idée que Jérusalem-Est est sujette aux principes énoncés dans la résolution 242 (1967), notamment en ce qui concerne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à Jérusalem. L'Union européenne affirme également la pleine applicabilité de la quatrième Convention de Genève à cet égard. En particulier, l'Union européenne s'oppose à toute mesure qui préjugerait du résultat des négociations sur le statut permanent.

L'Union européenne rappelle la déclaration qu'elle a faite hier, dans laquelle elle demandait instamment aux parties de faire preuve de la plus grande retenue et d'oeuvrer en vue d'éviter l'affrontement. À la suite des récentes pertes humaines, elle demande encore plus instamment aux leaders des parties de s'engager ensemble à mettre fin à la violence actuelle. En même temps, ils devraient avoir conscience que la seule solution est de poursuivre le processus de paix actuel avec une vigueur renouvelée. Il est essentiel que la confiance internationale soit rétablie et que l'attachement au processus de paix se manifeste.

Nous demandons à nouveau à Israël de démontrer clairement par des actes qu'il a l'intention d'appliquer intégralement les accords déjà conclus et d'accélérer le processus de paix. Nous soulignons l'importance cruciale, pour réaliser une paix juste, globale et durable, du respect des principes fondamentaux convenus par les deux parties : l'autodétermination pour les Palestiniens, avec tout ce que cela implique, et la terre en échange de la paix.

Les chefs de gouvernement de l'Union européenne, lors de leur réunion de Florence en juin dernier, ont réaffirmé que la paix au Moyen-Orient était d'un intérêt fondamental pour l'Union. Seul le processus de paix peut mener à la sécurité et la paix pour tous les pays et habitants de la région. Nous restons résolus à appuyer le processus. Une fois encore, nous prions instamment toutes les parties de reprendre les négociations sur la base des principes déjà acceptés par les deux parties dans les Accords de Madrid et d'Oslo. Nous rappelons, en particulier, qu'il a été convenu entre les parties que les négociations devaient inclure la question de Jérusalem étant donné son importance pour les parties et pour la communauté internationale, et notamment la nécessité de respecter les droits établis des institutions religieuses. Nous rappelons également que les principes

fondamentaux sur lesquels la conclusion fructueuse de négociations devrait reposer sont énoncés dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, l'Union européenne exhorte les parties à s'abstenir de toute mesure pouvant entraîner une nouvelle escalade de la violence dans les territoires occupés. Elle invite leurs dirigeants, par leurs actes et leurs paroles, à ramener leur peuple sur le chemin de la paix. Un contact personnel entre le Président Arafat et le Premier Ministre Netanyahu est de toute évidence essentiel dans les circonstances actuelles. C'est pourquoi, l'Union européenne demande instamment à ces deux dirigeants de se rencontrer le plus rapidement possible pour reprendre le dialogue qui seul peut mener à la paix à laquelle leurs peuples aspirent tant et méritent.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

(*L'orateur poursuit en français*)

L'orateur suivant est le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. E. M. Abdul Rahman Mansouri. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mansouri (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Il ne fait aucun doute que vous dirigerez les débats du Conseil avec compétence, prudence et efficacité.

Dernièrement, le processus de paix au Moyen-Orient a débuté avec la Conférence de paix de Madrid avec pour objectif de parvenir à une solution juste et globale à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien. Des négociations difficiles ont eu lieu avec Israël, immédiatement après la Conférence, dont les plus importantes ont abouti à l'Accord d'Oslo de 1993, qui a été suivi d'autres accords entre Arabes et Israéliens. Certains de ces accords sont en cours d'application mais malheureusement, Israël ne s'est pas engagé à l'égard du texte des accords ni des défis. Telle est l'évolution de la situation palestino-israélienne, qui a vu des événements sanglants à Al Qods Al Charif, jamais vécus jusqu'à présent dans d'autres villes palestiniennes. Cela a sapé le processus de paix souhaité.

Les dirigeants israéliens ont prétexté la sécurité pour justifier leurs faux-fuyants et le fait qu'ils se refusent à respecter les délais et les stipulations. La Puissance occupante israélienne des territoires palestino-arabes continue de violer gravement l'un après l'autre les engagements qu'elle a pris conformément au droit international, au droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le soir du lundi 23 septembre 1996, les autorités israéliennes, sous la protection d'unités armées, ont ouvert un accès à un tunnel situé à proximité d'Al-Haram Al-Sharif dans la partie orientale occupée de Jérusalem. Ce tunnel s'étend sur environ 488 mètres et est parallèle au mur ouest de la mosquée Al-Aqsa. L'ouverture de cette entrée et son utilisation mettent en danger l'intégrité et la sécurité de la mosquée Al-Aqsa ainsi que les fondations des structures musulmanes existant au-dessus du tunnel.

La question d'Al Qods Al Charif, la première des deux *qiblas* et le troisième lieu saint, est au coeur du conflit arabo-israélien et au centre de l'intérêt des mondes musulman et arabe. L'avenir du processus de paix dans sa totalité dépend de la manière dont nous allons régler ce problème. Il est clair que les dernières mesures israéliennes sont une expression supplémentaire des efforts de judaïsation d'Al Qods Al Charif, créant de nouveaux facteurs liés au statut juridique de la Ville sainte.

L'Arabie saoudite, qui s'oppose à toute violation des lieux saints musulmans à Jérusalem, considère ces mesures graves comme une illustration des intentions préméditées d'Israël de judaïser Al Qods Al Charif, de liquider le patrimoine arabe et musulman à Jérusalem et en outre de légitimer ses plans. Nous mettons en garde contre les conséquences catastrophiques de ces mesures qui vont ouvertement à l'encontre de toutes les dispositions de la légalité internationale. Notre position restera invariablement que tout règlement de la question de Jérusalem doit tenir compte des résolutions de la légalité internationale, notamment la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui stipule qu'Israël doit se retirer des territoires occupés depuis 1967, et les résolutions 252 (1968) et 267 (1969) relatives à Al Qods Al Charif.

Le Conseil a, à maintes fois, réclamé la mise en oeuvre de la quatrième Convention de Genève de 1949 et son application à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif. Il a invité Israël à respecter les dispositions de l'accord. Le Conseil a déclaré dans plusieurs résolutions que toutes les mesures israéliennes visant à modifier la composition démographique et le statut juridique de la Ville sainte sont nulles et non avenues. L'implantation de colonies de peuplement constitue une

violation du communiqué d'Oslo de 1993 et de l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, conclu en 1995 entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, notamment l'accord pris par les deux parties de négocier sur les colonies de peuplement au cours de la seconde phase. Cela signifiait clairement qu'aucune partie ne créerait de situation susceptible d'affecter l'issue des négociations ou de rendre les accords inutiles. Mais Israël s'obstine à créer de prétendues zones de sécurité israéliennes et d'asphyxier économiquement des villes palestiniennes afin d'opprimer le peuple palestinien.

L'arrogance d'Israël l'empêche de voir les implications internationales présentes et futures de ses actes. Elle incruste dans le psyché israélien des concepts incompatibles avec la paix et la sécurité pour tous. Ce dont parlent en ce moment les médias internationaux, ce n'est plus de nouveaux progrès dans le processus de paix mais des affrontements et des massacres causés par l'ouverture du tunnel.

Les pays arabes se féliciteraient d'une paix juste et durable. Les Palestiniens ont fait des concessions dans l'espoir que la partie israélienne répondrait par un désir sincère d'égale coexistence, qu'elle abandonnerait ses politiques d'endiguement et d'expansionnisme avide, et qu'elle mettrait fin à ses mesures destinées à judaïser la Palestine.

La communauté internationale a la responsabilité d'appuyer le processus de paix jusqu'à son aboutissement. Le Conseil de sécurité doit par conséquent réussir à faire fermer le tunnel israélien qui s'étend sous les fondations de la mosquée Al-Aqsa, et il doit mettre fin aux mesures israéliennes illégales au sujet d'Al Qods Al Charif. Nous lançons un appel aux parrains du processus de paix de Madrid, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi qu'à l'Union européenne et à tous les pays épris de paix pour qu'ils assument leurs responsabilités : faire pression sur Israël pour qu'il n'effectue aucun changement dans les territoires palestiniens, y compris Al Qods Al Charif, première *kiblah* et troisième sanctuaire sacré, et sauver le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Président : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Djibouti. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Olhaye (Djibouti) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons confiance en vos qualités et en votre expérience; il ne fait aucun doute que le Conseil est en bonnes mains. Nous exprimons également notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Tono Eitel de l'Allemagne pour avoir dirigé avec succès et compétence les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous sommes témoins de la mise en oeuvre calculée d'une politique délibérément provocatrice de la part du nouveau Gouvernement israélien, politique conçue pour réduire à néant le fruit d'années de dur labeur, de sacrifices et de bonne foi de la part du précédent gouvernement, des Palestiniens, des Arabes et de la communauté internationale. La baisse évidente et rapide de la confiance et de l'état d'esprit dans toute la région a été reconnue par tous, au point qu'il n'est pas surprenant que la décision des autorités israéliennes d'ouvrir un tunnel sous l'un des sanctuaires les plus sacrés de l'islam, la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est, ait provoqué une violente réaction et justifiée de la part du peuple de Palestine. Le mitraillage des manifestants civils que cela a entraîné et qui a fait des centaines de morts et de blessés, mérite d'être universellement et unanimement condamné. On aurait du mal à contredire ceux qui disent que la règle d'Israël est que «les Arabes ne connaissent que le langage de la force».

Ainsi les 100 premiers jours du Likoud ont été marqués par toutes sortes de tergiversations, de faux-fuyants et d'attitudes ambiguës au sujet des accords déjà conclus et signés, et une renonciation aux négociations sur le statut final englobant certaines questions cruciales telles que Jérusalem, un État palestinien indépendant, les frontières, et le retrait total d'Israël des terres arabes occupées. Qui plus est, la confusion et la détresse ont été semées par la décision prise par le Likoud d'approuver la construction de nouvelles colonies de peuplement et d'autoroutes sur des terres confisquées aux Arabes, tout cela au mépris total des engagements et des accords conclus, et en contravention avec certaines résolutions et conventions. Il est incontestable, que ces initiatives violent l'esprit qui avait récemment prévalu.

Nous sommes tous au courant des épreuves infligées au peuple palestinien par le bouclage des frontières, qui ont entraîné une détérioration des conditions de vie, des taux de chômage sans précédent et une économie qui techniquement, sinon dans les faits, est en faillite. C'est sur cette toile de fond générale, tissée pour arriver à l'annulation des

engagements déjà souscrits et aboutissant à un état de désespoir, que l'ouverture du tunnel s'est avérée être la goutte d'eau qui fait déborder le vase. La réaction du peuple palestinien semble s'être manifestée dans tous les milieux, sans distinction de classes, d'âge et de sexe : il s'agissait d'affronter une armée au mépris des pertes et des sacrifices.

Qu'est-ce qui peut être fait pour ramener le calme et un retour au processus de paix? Nous estimons que les travaux de construction dans le vieux Jérusalem doivent cesser immédiatement, que les forces israéliennes doivent se retirer d'Hébron comme cela est stipulé dans les accords de paix, et que les plans d'élargissement des colonies juives de peuplement en Cisjordanie doivent être supprimées. Le bouclage des frontières doit aussi prendre fin, et il faut que le principe de l'échange de terre contre la paix, tel que prévu dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), soit réaffirmé sans ambiguïté.

Il convient de rappeler que la question de Palestine est examinée par le Conseil de sécurité pratiquement depuis la création des Nations Unies, et que celle des territoires occupés est examinée depuis près de 30 ans. Alors que durant ce temps d'autres questions apparemment insolubles dans le monde ont été pleinement examinées et totalement réglées, la question de Palestine continue de languir dans les archives du Conseil. Cette indécision sans précédent de la part de la communauté internationale est embarrassante pour le Conseil, car elle crée une situation de tribulation et d'humiliation continuelle. Pourtant, en dehors du Conseil, les efforts combinés de plus d'un semblent avoir finalement brisé les chaînes de la futilité. Avec les négociations d'Oslo et de Madrid, et la signature d'accords d'importance capitale à Washington en 1993, un cadre de règlement, de paix et de progrès a été mis au point. Malheureusement, les promesses et les espoirs soulevés par ces efforts courageux semblent lentement nous échapper, et les questions que tout le monde se pose maintenant sont «Quelle paix? Quel processus?».

Nous sommes témoins d'une chute dangereuse dans les attitudes d'affrontement et de désespoir adoptées par le passé. Mais tant qu'il y aura beaucoup de gens pour croire obstinément que la paix est possible au Moyen-Orient pour peu qu'on lui donne une chance, il y aura de l'espoir. Donnons une chance à la paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

(*Le Président poursuit en français*)

L'orateur suivant est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de ma délégation je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je voudrais également rendre hommage aux efforts déployés par votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne, lorsqu'il a présidé le Conseil le mois dernier.

Nous tenons à dire combien nous apprécions que les membres du Conseil de sécurité aient accepté promptement de tenir cette séance pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés. Les événements qui ont fait des dizaines de morts et de blessés ces derniers jours dans la région constituent à n'en pas douter un tournant grave dans la situation qui y règne. Nous n'avons pas été surpris par cette escalade israélienne. À plusieurs reprises, nous avons mis en garde contre le fait que les dirigeants israéliens ne s'intéressent pas à la paix et que leurs visées expansionnistes, sous un prétexte ou un autre — la sécurité par exemple —, passent avant tout autre intérêt israélien. Ils veulent imposer de nouveaux principes incompatibles avec le processus de paix engagé à Madrid.

Nous avions espéré, durant la tenue de la Conférence de paix de Madrid, en 1991, et l'élaboration des principes et des bases du processus de paix, que s'ouvrirait dans notre région une nouvelle ère de paix globale, juste et durable. Les Arabes ont participé de bonne foi à ce processus, mais la persistance des activités de colonisation et de la politique d'expansion et de confiscation de terres a anéanti ces espoirs. Le nouveau Gouvernement israélien a porté un coup quasi fatal à ces espoirs lorsqu'il a déclaré expressément qu'il revenait sur les engagements qui sous-tendent le processus de paix, lorsqu'il a repris l'implantation de colonies, lorsqu'il a refusé de reprendre les négociations pacifiques qui s'étaient poursuivies en dépit de tous les obstacles, et lorsqu'il a pris de nouvelles mesures pour annexer Jérusalem-Est. Le percement du tunnel sous la mosquée Al-Aqsa ne menace pas seulement la sécurité de la mosquée; il menace aussi la paix et la sécurité de la région et du reste du monde.

En maintes occasions, nous avons dit qu'en raison de son importance religieuse, émotionnelle et historique et de ce qu'elle a, à travers les âges, représenté pour les Palesti-

niens, les Arabes, les musulmans et les chrétiens de par le monde, la ville sainte de Jérusalem est cruciale pour la paix et la sécurité de la région. Forts de cette conviction, nous voudrions réaffirmer ce qui suit.

Premièrement, nous sommes pleinement solidaires du peuple palestinien. Ce qui se passe aujourd'hui confirme une nouvelle fois que ce peuple refuse de se soumettre à l'occupation, quelle qu'en soit la force.

Deuxièmement, le problème actuel n'est pas accidentel; il est la conséquence des politiques et de la mentalité israéliennes. Par conséquent, pour faire face à ces problèmes, la communauté internationale, telle que représentée au Conseil, doit prendre position et signifier clairement aux dirigeants israéliens qu'elle rejette énergiquement les tentatives d'annexion de Jérusalem-Est de même que les efforts de colonisation menés dans d'autres territoires arabes occupés. Par ces exigences, nous oeuvrons en fait pour la paix future dans la région. L'indulgence à l'égard des dirigeants israéliens n'a entraîné que des destructions et des violences contre les Arabes et contre les Israéliens. Notre position est compatible avec les résolutions du Conseil de sécurité et toutes les autres résolutions de la légitimité internationale et elle est conforme aux nobles principes du droit international, qui sont les fondements mêmes du monde civilisé d'aujourd'hui.

Nous considérons que le Conseil a le devoir d'agir pour veiller à ce que soient respectées les dispositions de la Charte et des résolutions qu'il a adoptées par le passé, sur la base du même critère qui a été employé au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde. Nous ne devons pas oublier que les résolutions 242 (1967), 267 (1969), 271 (1969), 298 (1971) et 476 (1980) ont toutes déclaré nuls et non avenus les mesures législatives et administratives d'Israël et ses agissements à Jérusalem.

Troisièmement, le prétexte de la sécurité invoqué par les Israéliens pour justifier leurs mesures expansionnistes — qui sont à l'origine de l'avènement du Gouvernement israélien — ne tient pas, car ces mesures ont entraîné l'escalade de la violence et l'exacerbation des tensions. Quel genre de paix pourrait bien exister avec la poursuite de l'occupation? Le fait accompli imposé par la force n'est pas viable; il est voué à l'échec. La paix véritable est à notre portée à condition d'agir sur la base des principes que nous avons tous acceptés. Ces principes, que nous avons élaborés ensemble à Madrid — à commencer par celui de l'échange de «la terre contre la paix» et de la pleine mise en oeuvre des résolutions internationales — réaffirment la nécessité pour Israël de rendre les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem et le Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et de se retirer du Liban, jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément à la résolution 425 (1978).

Le Liban réaffirme qu'il n'acceptera jamais de proposition, ancienne ou nouvelle, qui porterait atteinte à ses valeurs nationales inébranlables. Le Liban persistera à rejeter toutes les tentatives de l'exclure des efforts de coordination, complète et permanente, avec les Arabes, et notamment avec la Syrie. Les slogans creux appelant à la paix et aux rencontres de pure forme ne devraient ni continuer à mettre Israël à l'abri des pressions de l'opinion et de la communauté internationale, ni lui permettre d'aller de l'avant dans ses projets de colonisation.

Quatrièmement, nous invitons les deux États qui parrainent le processus de paix au Moyen-Orient à jouer leur rôle, non seulement pour désamorcer la situation dans les territoires palestiniens occupés et convaincre Israël de fermer le tunnel, mais aussi pour relancer le processus de paix dans son ensemble et le reprendre là où il a été interrompu, sur la base des principes de Madrid, notamment celui de l'échange de «la terre contre la paix», conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés n'est qu'un épisode dans l'incessant engrenage de la violence dans notre région. Calmer les esprits ne suffira pas. Hier, le feu embrasait le Sud-Liban, où des dizaines de civils ont été tués. Les bombardements israéliens prémédités effectués contre l'une des positions des Nations Unies ont entraîné la mort de centaines de personnes. La violence se poursuit aujourd'hui au Sud-Liban du fait de l'occupation israélienne, et en Palestine, ce sont des dizaines de personnes qui sont tuées. Nous demandons donc instamment aux parrains du processus de paix de le poursuivre conformément aux principes approuvés à Madrid en vue de parvenir à une paix globale, juste et durable, dans la région.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités pour sauvegarder la paix dans la région. Nous demandons au Conseil d'adopter une résolution et d'en suivre l'application. Si le Conseil n'adopte pas une telle résolution, il lui faudra se réunir de nouveau prochainement car la violence continuera.

Nous demandons une résolution qui exprime clairement la condamnation de la communauté internationale et son opposition à la politique d'Israël et à ses mesures d'annexion d'Al Qods et d'expansion des colonies de

peuplement. Cette résolution doit exiger d'Israël qu'il respecte le droit international.

Nous devrions adopter une position claire qui traduise la détermination de la communauté internationale à poursuivre le processus de paix sur la base des principes de Madrid, notamment le principe de l'échange de la terre contre la paix.

Le Conseil de sécurité est invité à assumer ses responsabilités historiques, car le temps presse et n'est pas favorable à la paix. Ce qui arrive dans la région ne menace pas seulement les peuples de la région. Nous voudrions également nous adresser, à travers le Conseil, à toutes les parties concernées et leur demander d'agir avec sérieux et de prendre des mesures visant à convaincre Israël de revenir aux principes de Madrid.

Le Président : L'orateur suivant est le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Ka, auquel le Conseil a proposé une invitation en accord avec l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ka (Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre.

Je voudrais également exprimer ma gratitude aux membres du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu m'autoriser à prendre la parole à cette présente réunion et pour leur faire part de l'appréciation positive du Comité pour la célérité avec laquelle ils ont accédé à la demande du Groupe arabe pour la tenue d'une réunion d'urgence consacrée essentiellement au regain de tension en terre de Palestine.

La communauté internationale a accueilli avec joie et soulagement, entre 1993 et septembre 1995, la signature de plusieurs actes historiques entre le Président Arafat et feu le Premier Ministre Itzhak Rabin, qui venait couronner des années de négociations destinées à parvenir à une solution juste et durable de la question de Palestine et qui, au-delà de la question de Palestine, mettraient un terme au conflit douloureux qui sévit au Moyen-Orient depuis plusieurs décennies.

Cette même communauté internationale avait salué, avec optimisme, la mise en oeuvre effective sur le terrain, des dispositions pratiques des différents accords et arrangements prévoyant le retrait israélien de Gaza et de Jéricho, le redéploiement de forces israéliennes et l'installation de l'Autorité nationale palestinienne.

Les rêves commençaient à devenir réalité avec les premières élections libres et démocratiques tenues en terre palestinienne. Cet espoir d'une paix enfin retrouvée, entre Israël et ses voisins arabes, était conforté par le processus de dialogue qui était également amorcé entre Israël et la Syrie, laissant prévoir un règlement politique pacifique de la question du Golan arabe occupé.

Nous avions tous espéré que ce processus de paix tant souhaité était définitivement installé et que le retour à la logique de guerre, de haine et de frustrations de toutes sortes était banni à jamais.

Aujourd'hui, les événements tragiques qui se déroulent sous nos yeux dans les territoires arabes occupés mettent encore une fois en évidence toute la précarité de la situation au Moyen-Orient et les dangers que les pratiques israéliennes font courir au processus de paix.

La décision prise récemment par le Gouvernement israélien de percer un tunnel dans la Vieille Ville de Jérusalem, lieu saint par excellence, et qui intervient à la suite du bouclage, depuis plusieurs mois, du territoire de Palestine, aussi bien à l'intérieur que dans ses relations avec l'extérieur, la confiscation de terres arabes pour construire des colonies de peuplement ou des routes autour des zones habitées par les Palestiniens, les exactions et les mesures d'intimidation contre la population civile arabe, participent d'une réelle volonté d'Israël d'étouffer économiquement les territoires occupés et de dénier au peuple palestinien l'exercice de ses droits légitimes à l'autodétermination et à la constitution d'un État indépendant, conformément à la légalité internationale et aux résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité.

Il est important que la communauté internationale exerce les pressions et prenne les mesures nécessaires pour que le bouclage inhumain des territoires et les restrictions dans les déplacements des Palestiniens imposées par les autorités occupantes soient levées; que le redéploiement des troupes israéliennes de la ville d'Hébron, en Cisjordanie, intervienne tel que prévu par les accords intérimaires de paix signés par le précédent gouvernement israélien; que la construction et l'expansion de colonies de peuplement cessent; que le tunnel soit définitivement fermé; et, enfin,

que les protagonistes, pour ne pas donner raison aux ennemis de la paix, reprennent le processus de paix engagé depuis 1993.

Face à l'attitude israélienne adoptée depuis juin 1996, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien reste très préoccupé par la situation créée par Israël, au nom de sa propre sécurité et au détriment de tout un peuple dont l'aspiration légitime est de vivre en paix sur le sol de sa patrie.

Les autorités nationales palestiniennes, en poursuivant courageusement depuis 1991 des négociations de paix avec la partie israélienne, en prenant depuis les mesures politiques que l'on sait, n'ont-elles pas clairement manifesté cette aspiration à vivre en paix, dans la dignité et la justice, avec leurs voisins? C'est parce que cette cohabitation est incontournable, qu'en définitive, le Moyen-Orient, carrefour de l'histoire et du monde, deviendra une région d'opportunités, une zone de croissance économique et de stabilité politique.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien demeure convaincu que beaucoup d'Israéliens sont encore fermement attachés au processus de paix et condamnent les manoeuvres dilatoires de leur Gouvernement actuel tendant à freiner la marche de l'histoire.

C'est fort de cette conviction, qu'en ma qualité de Président du Comité sur la Palestine, je voudrais saisir cette séance pour lancer un appel pressant aux autorités israéliennes pour leur demander de reconsidérer leur politique actuelle de mépris et de confrontation et de s'engager résolument, comme ne cesse de le réclamer du reste la communauté internationale, à recréer les conditions d'un climat de confiance et d'espoir en replaçant le processus de paix dans la juste voie, celle d'une paix profitable à la fois aux populations palestinienne et israélienne.

Le Président : Je remercie le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. E. M. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique, que le Conseil a invité au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ansay (Organisation de la Conférence islamique) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre.

Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Eitel, Représentant permanent de l'Allemagne, de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'août.

Au nom du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole au Conseil sur la situation qui règne dans les territoires arabes occupés.

Tout d'abord, j'aurais préféré prendre la parole dans des circonstances plus favorables que celles empreintes d'amertume qui prévalent actuellement. La Conférence islamique a uni ses forces à celles de la communauté internationale pour appuyer sans réserve le processus de paix au Moyen-Orient, malgré la présence dans les accords pertinents de plusieurs éléments contraires aux intérêts palestiniens. Nous commencions même à être optimistes au sujet de l'avenir de la paix dans la région étant donné les quelques réalisations qui avaient déjà émergé des premiers stages de la mise en oeuvre des Accords d'Oslo, et nous étions prêts à continuer d'appuyer sans réserve la réalisation des objectifs convenus dans les accords de paix.

Malheureusement, nos espoirs, de même que ceux des membres amis de la communauté internationale, ont été déçus par la malheureuse tournure qu'ont pris les événements en Palestine, et dont la responsabilité incombe entièrement à Israël, car ce qui est à l'origine de ce bouleversement n'est autre qu'une série de violations de divers éléments du processus de paix commises par Israël et d'actes flagrants d'agression perpétrés contre le peuple palestinien par les autorités israéliennes et dont on voit aujourd'hui le résultat : des centaines de Palestiniens et d'Israéliens tués ou gravement blessés. À moins qu'il ne soit mis fin immédiatement aux violations commises par Israël, la situation risque de ne pouvoir être maîtrisée et d'atteindre une dimension bien plus grande que celle qu'elle connaît déjà, et de causer des dommages irréparables au processus de paix.

Cette situation déplorable découle des atermoiements dont le Gouvernement israélien ne fait pas mystère à l'égard des principes et des fondements du processus de paix comme à l'égard du principe la terre contre la paix et du respect des engagements que le pays et son peuple ont pris solennellement, noir sur blanc, au titre des accords de paix. Par conséquent, le Gouvernement israélien loin d'amener une ère de paix, de tranquillité et de développement écono-

mique et social, amène impunément une ère d'insécurité et d'agitation alliée à un chaos économique et social.

Sinon, quel est le but de telles activités inquiétantes, comme l'inexplicable délai de six longs mois qu'a exigé le redéploiement de l'armée israélienne à Hébron; la suspension unilatérale des négociations; la démolition de maisons palestiniennes; le blocus qui continue d'être imposé à la ville de Al Qods Al Charif et d'autres territoires palestiniens; les tentatives de modifier la composition démographique de Jérusalem et de remplacer l'identité arabo-islamique de la Ville Sainte par une judaïsation artificielle; l'autorisation donnée aux Juifs d'envahir les zones islamiques de la sainte mosquée Al-Aqsa, lieu saint dont l'importance pour les musulmans vient immédiatement après la Mecque et Médina; les restrictions imposées au fonctionnement des institutions palestiniennes; et, en dernier lieu, l'ouverture de l'entrée du tunnel situé sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa, dans la partie orientale de Jérusalem, ce qui constitue une grave menace à la sécurité de cet important lieu de pèlerinage.

Pour que le processus de paix puisse aboutir, il est indispensable que toutes les parties favorisent un climat de confiance et qu'elles montrent, par leurs actes, leur détermination à poursuivre la mise en oeuvre de l'ensemble des accords, sans exception. Les Palestiniens, malgré les obstacles qu'ils rencontrent, n'épargnent rien pour se conformer aux dispositions des accords de paix. Israël doit maintenant faire de même si, véritablement, il aspire à la paix et s'il la mérite.

Un dicton familier me vient à l'esprit : «Si une nation veut en garder une autre dans le fossé, elle n'y parviendra qu'en y restant elle-même». Aujourd'hui, personne n'a plus besoin de se le faire rappeler que le Gouvernement d'Israël, et voici le message sincère que nous lui transmettons : si vous voulez vivre dans la paix, la tranquillité et dans un environnement sûr, il vous faut changer d'attitude et d'approche à l'égard du processus de paix et du peuple palestinien, et c'est ainsi que vous pourrez sortir à votre tour du fossé.

Compte tenu de l'appui que nous apportons au processus de paix au Moyen-Orient, nous condamnons les atrocités qui continuent d'être infligées par les autorités israéliennes aux institutions et au peuple palestiniens au mépris flagrant des accords de paix et des droits de l'homme. En particulier, nous condamnons l'ouverture du tunnel situé sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa et exigeons que cette entrée soit immédiatement refermée par le Gouvernement d'Israël.

Nous exigeons également que, tout en encourageant les discussions bilatérales entre les autorités palestiniennes et le Gouvernement d'Israël en vue de désamorcer la situation explosive qu'a créée Israël en Palestine, le Conseil assume la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité en Palestine, y compris en prenant en premier lieu des mesures pour fermer le tunnel situé sous le mur ouest de la sainte mosquée Al-Aqsa.

Le peuple palestinien, en cette époque cruciale de son histoire, attend et mérite un appui accru de la communauté internationale. Nous demandons donc à tous les États Membres de continuer d'appuyer activement ce peuple et son autorité nationale pour leur donner les moyens de surmonter l'épreuve qu'ils traversent actuellement, de renforcer leurs institutions nationales et de continuer de prendre une part active au processus de paix, auquel ils demeurent profondément attachés.

L'Organisation de la Conférence islamique préconise l'accélération du processus de paix et a pour objectif de le remettre sur la bonne voie afin qu'il soit possible d'instaurer une paix juste et d'ensemble dans la région et de rétablir les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, son droit à l'autodétermination et son droit d'édifier un État indépendant sur son territoire national ayant pour capitale Al Qods Al Charif, ainsi que d'assurer le retrait rapide et complet d'Israël du Golan syrien occupé ainsi que des territoires libanais occupés.

Pour terminer, je tiens à donner l'assurance au Conseil que dès que les mesures nécessaires auront été prises pour rétablir la paix et la sécurité dans la région, et créer ainsi les conditions propices à la reprise du processus de paix, l'Organisation de la Conférence islamique et ses 53 États membres, qui exprime les graves inquiétudes de plus d'un milliard de musulmans répartis dans le monde entier, renforcera l'appui sans réserve qu'il apporte au processus de paix conformément au désir collectif de voir revenir la paix et le calme dans la région.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Ansay des paroles aimables qu'il m'a adressées.

(*L'orateur poursuit en français*)

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation tient à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, et à vous souhaiter plein succès dans l'exécution de votre mandat. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Tono Eitel pour avoir su mener à bien nos travaux.

Cent jours à peine après les élections israéliennes, une autre violation flagrante des obligations contractées par ce pays en vertu du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité a été commise. Le climat d'agression et d'hostilité contre les peuples arabes et contre le peuple palestinien qui a caractérisé les derniers mois a abouti à des mesures graves prises récemment par ce gouvernement, à savoir l'ouverture d'un tunnel situé sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa dans la partie orientale occupée de Jérusalem, puis par l'attaque lancée par les forces de l'armée israélienne contre des civils palestiniens qui manifestaient pacifiquement contre ces actes, causant des centaines de morts et de blessés.

Une fois de plus, il apparaît clairement dans les faits, qu'Israël continue de pratiquer une politique agressive et dangereuse contre le peuple palestinien et contre les peuples arabes, ce qui constitue une menace permanente et inacceptable contre tout le processus de paix au Moyen-Orient et une violation flagrante des accords conclus entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien.

La communauté internationale a suivi ces faits avec une profonde préoccupation et il est lamentable que l'on reste sourd à ses nombreux appels en faveur de la poursuite et de l'intensification du processus de paix.

À maintes reprises, le Conseil de sécurité a affirmé l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève de 1949 à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, et a appelé, également à maintes reprises, la Puissance occupante à respecter ses dispositions.

À de nombreuses occasions, le Conseil de sécurité a également demandé à Israël d'annuler ou de suspendre toute mesure tendant à modifier le statut de Jérusalem. À présent, une fois de plus, les décisions du Conseil de sécurité sont restées sans effet, et le destin du peuple palestinien et de l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient, y compris toutes ses conséquences pour les peuples arabes, sont en jeu.

Comment cela est-il possible? Faut-il y voir un manque de respectabilité, de poids juridique, de capacité d'action du Conseil de sécurité? Ne peut-il faire usage de ses pouvoirs étendus, qu'il utilise parfois à l'excès, lorsqu'il s'agit de la vie, des droits de l'homme, du bien-être et de l'avenir du peuple palestinien et des peuples arabes? Les résolutions sur la Palestine n'ont-elles pas la même valeur et le même statut que d'autres adoptées par le Conseil de sécurité? C'est dans la région du Moyen-Orient que l'on perçoit le plus nettement le contraste énorme qui existe entre les omissions impardonnables, les silences et l'inaction inexplicables, d'une part, et les excès arbitraires du Conseil de sécurité de l'autre.

Aujourd'hui, à nouveau, le Conseil de sécurité se trouve confronté à la réalité des faits, à l'incohérence de ses décisions antérieures et aux messages erronés contre les conséquences desquelles nous avions mis en garde alors, s'agissant notamment de la confiscation de terres palestiniennes, de l'agression contre le Liban et, plus récemment, contre l'Iraq.

L'origine de ce qui se passe à présent comme de ce qui s'est passé toutes ces années dans cette région se trouve dans l'impunité. L'histoire des conflits du Moyen-Orient est faite d'impunité. Nous espérons que le Conseil de sécurité, d'une certaine manière, réussira maintenant à se libérer de son impuissance et manifestera à nouveau certains signes apparus il y a quelques semaines, indiquant qu'il est capable de prendre des décisions en toute indépendance.

Est-il nécessaire de dire que c'est la politique des «deux poids deux mesures» des États-Unis qui couvre ces faits et empêche de régler le problème dans son ensemble? Est-il nécessaire de montrer que c'est le veto, voire la menace d'un veto qui est à l'origine de l'impuissance du Conseil de sécurité? Qu'est-il advenu de la rhétorique enflammée contre le terrorisme?

Il faut dire une fois de plus qu'il est urgent de réformer profondément et démocratiquement le Conseil de sécurité. Il faut dire une fois de plus qu'il faut sans plus tarder que l'Assemblée générale fasse valoir ses pouvoirs en tant qu'organe universel, supérieur et souverain de l'Organisation des Nations Unies.

Cuba joint sa voix à la condamnation par la communauté internationale de cette nouvelle agression israélienne contre le peuple palestinien et contre Jérusalem occupée.

Cuba s'associe à la condamnation énergique par le Groupe des États arabes des exactions commises par les forces d'occupation israéliennes. Cuba rejette l'ouverture de l'entrée du tunnel dans la partie orientale occupée de Jérusalem et toute utilisation dudit tunnel susceptible de mettre en péril les lieux saints et les sites archéologiques qui sont le patrimoine de l'humanité.

Cuba réaffirme le droit du peuple palestinien d'avoir un État indépendant ayant Jérusalem pour capitale et rejette les mesures visant à modifier le statut juridique et la composition démographique de la Ville sainte.

Cuba demande la restitution de tous les territoires arabes occupés par Israël, y compris la Cisjordanie, la bande de Gaza, les hauteurs du Golan et la zone occupée au sud du Liban. Cuba demande le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et des frontières internationalement reconnues des États de la région.

Cuba espère qu'il n'y aura plus d'atermoiements, que l'on n'occultera pas l'inaction par de longs débats et que le Conseil de sécurité se prononcera avec la rigueur nécessaire en condamnant ces mesures d'Israël et en assumant les responsabilités qui sont les siennes de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shah (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

L'écran de télévision a, une fois de plus, fait entrer dans nos foyers, des scènes désolantes de mort et de destruction. Nous pensions que de telles scènes de la Rive occidentale, de Gaza et de Jérusalem faisaient désormais partie du passé. Nous pleurons ceux qui sont morts et prions pour la guérison de ceux qui ont été blessés. Ces pertes de vies humaines qui n'auraient jamais dû se produire ont été causées par les actions des autorités israéliennes qui ont ouvert un tunnel sous le Mont du Temple à Jérusalem-Est.

Les pertes de vies innocentes si facile à éviter et le nombre considérable de blessés à la suite des affrontements violents nous ont horrifiés. La situation actuelle souligne la nécessité de mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à la violence et créer un climat qui permettrait des négociations réfléchies fondées sur la reconnaissance des causes profondes des affrontements.

Les événements tragiques survenus en Cisjordanie et dans la bande de Gaza font ressortir l'importance des impératifs moraux, juridiques et humanitaires du processus de paix au Moyen-Orient et la nécessité de continuer à développer les accords et les ententes établis sur la base des principes et des calendriers convenus. En même temps, aucune mesure unilatérale non conforme aux accords et ententes intérimaires ne devrait être prise.

L'amitié que l'Inde entretient avec le peuple palestinien est solide et fidèle. Nos contacts historiques couvrent presque tous les aspects de la vie et de l'activité humaines. Cette tradition a été renouvelée et renforcée à l'époque moderne. L'Inde continue de penser que la question de Palestine est au coeur du conflit arabo-israélien. Dans ce contexte, l'Inde apporte un appui sans réserve au processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

À la suite des changements politiques récents survenus au Moyen-Orient, l'Inde avait été encouragée par la réaffirmation par toutes les parties de leur engagement à poursuivre le processus de paix du Moyen-Orient, sur la base du cadre établi par la Conférence de paix de Madrid. Cependant, nous sommes préoccupés de voir que ces réaffirmations ne semblent pas s'être traduites par des progrès à leur mesure dans le processus de paix.

Il y a moins de 48 heures de cela, les Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés se sont déclarés préoccupés en raison de la dernière mesure israélienne visant à ouvrir un tunnel sous le Mont du Temple et ont demandé son annulation immédiate. Je voudrais insister pour dire qu'une action dans ce sens doit être prise d'urgence, même maintenant, afin que le processus de réconciliation puisse commencer sans retard.

La communauté internationale appuie de tout coeur le processus de paix au Moyen-Orient. Les succès qui ont été réalisés à ce jour n'ont pas été faciles à obtenir et il serait tragique qu'ils puissent être réduits à néant. La communauté internationale peut apporter l'appui nécessaire, mais c'est aux parties elles-mêmes de veiller à ce que l'élan suscité ces

derniers temps soit maintenu. L'Inde prie instamment toutes les parties de redoubler d'efforts pour parvenir aux objectifs mutuellement convenus du processus de paix au Moyen-Orient, en gardant à l'esprit qu'une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient exigent que la question palestinienne soit complètement réglée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde des aimables paroles qu'il m'a adressées.

(*Le Président poursuit en français*)

L'orateur suivant est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Berrocal Soto (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens particulièrement à vous féliciter pour la manière adroite et compétente dont vous conduisez ce débat ainsi que pour avoir convoqué rapidement cette séance du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation délicate au Moyen-Orient.

Cela fait plusieurs années que le Costa Rica apporte son plein appui au processus de paix au Moyen-Orient, et il a accueilli avec une satisfaction particulière les Accords de paix signés à Oslo par Israël et l'Autorité nationale palestinienne, qui ont fait ressortir un consensus régional et international important en faveur de la paix de cette région tellement troublée du monde. Le chemin pris à Oslo est celui de la paix. C'est la raison pour laquelle le Costa Rica a pris connaissance avec une profonde préoccupation des informations concernant les événements regrettables et condamnables survenus dans la ville de Jérusalem ainsi qu'à Naplouse, Ramallah, Bethléem et Gaza. Dans ce contexte, le Costa Rica déplore avec une grande tristesse les actes de violence qui se sont produits et manifeste sa profonde inquiétude face à ces événements qui, cela ne fait pas de doute, ne contribueront pas à l'instauration d'un climat de confiance approprié permettant la pleine mise en oeuvre des engagements fondamentaux pris à Oslo.

Le Costa Rica demande instamment et encourage toutes les parties intéressées, et particulièrement le Gouvernement d'Israël et l'Autorité nationale palestinienne, à faire le plus rapidement possible tous les efforts nécessaires pour permettre une reprise rapide du processus de mise en oeuvre des accords de paix, y compris la poursuite des pourparlers entre les deux parties. De même, nous leur demandons de prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour assurer et garantir la sécurité des habitants des zones touchées.

Enfin, le Costa Rica exprime ses condoléances et toute sa solidarité aux familles des victimes de ces événements. Nous réaffirmons également le principe essentiel selon lequel les Lieux saints doivent être respectés.

Le Président : Je remercie le représentant du Costa Rica des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne.

C'est avec une préoccupation et une crainte profondes que nous assistons à la toute dernière crise qui menace le processus de paix au Moyen-Orient. Le nombre élevé de victimes plonge une fois encore la région dans la tragédie et le deuil. Malheureusement, l'érosion progressive d'un processus de paix soigneusement et laborieusement conçu met en péril des efforts qui ont mis des années à se concrétiser.

À différentes occasions, le Gouvernement brésilien a exprimé son appui au processus, qui a été à juste titre considéré comme le symbole d'une ère nouvelle de compréhension et comme pouvant avoir des incidences profondes sur l'avenir de la région et représenter un exemple pour le monde. Il est très regrettable que le processus de paix au Moyen-Orient ait au cours de ces derniers mois perdu de son élan, ce qui a inexorablement ranimé les hostilités et les ressentiments, et a conduit aux événements extrêmement graves qui ont lieu actuellement. Ce n'est qu'en rétablissant la confiance mutuelle des parties, dans le cadre du strict respect des accords déjà conclus, qu'il sera possible d'éviter que ne se produisent de nouvelles violences dans cette région affligée.

En tant que pays où coexistent en harmonie des représentants d'origines ethniques et religieuses les plus variées, le Brésil exprime sa solidarité aux familles des victimes et renouvelle son appel en faveur de la prompte reprise d'un dialogue durable, et ce, dans le respect des engagements pris afin de promouvoir la confiance entre les parties et d'instaurer dans la région un climat de paix dont chacun profitera.

Le Président : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n’y a plus d’orateurs. Je me propose de suspendre la séance maintenant.